

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Pays Coeur d'Hérault

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Commune de Montarnaud

Contrat Cadre

2019 / 2021



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune de Montarnaud, représentée par M. Gérard CABELLO, Maire
- La Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault, représentée par M. Louis VILLARET, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Louis VILLARET, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du XX avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Montarnaud,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Montarnaud, en date du XXX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault en date du XXX

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XXX

Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, en date du

Vu la délibération de la Caisse des Dépôts et Consignations, en date du

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

Préambule :	4
Article 1 : Objet	5
Article 2 : Contexte	6
Présentation de la commune de Montarnaud et de son territoire	6
Montarnaud : Des influences territoriales extérieures marquées	6
Montarnaud : pôle secondaire du Coeur d'Hérault	7
Montarnaud : Une commune à la vitalité démographique soutenue	8
Montarnaud : une ville rurale patrimoniale	8
Montarnaud : un pôle rural attrayant, aux portes de la Métropole de Montpellier	9
Montarnaud : Une commune dynamique sur le plan du développement économique entre la zone d'activité, le centre ville patrimonial et ses espaces de nature (Mas Dieu)	10
Montarnaud : une forte production de logements pour répondre aux besoins	10
Montarnaud : un niveau d'équipements et de services pour les habitants qui se renforce	11
Montarnaud : La mobilité sur le territoire communal	12
Montarnaud : Les activités culturelles et de loisirs :	12
Montarnaud : La transition écologique et énergétique de la commune	14
Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle relais dans le diagnostic du SCoT et pôle secondaire dans le PADD)	16
Synthèse du diagnostic	18
Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation	25
Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation	27
Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021	29
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :	56
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région	57
Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	58
Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault	59
Article 10 : Autres contributions	59
Article 11 : Gouvernance	60
Article 12 : Durée	61

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- Seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- Est ciblée :
 - En direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - Vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - Enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton avant la loi n° **2013-403 du 17 mai 2013**).

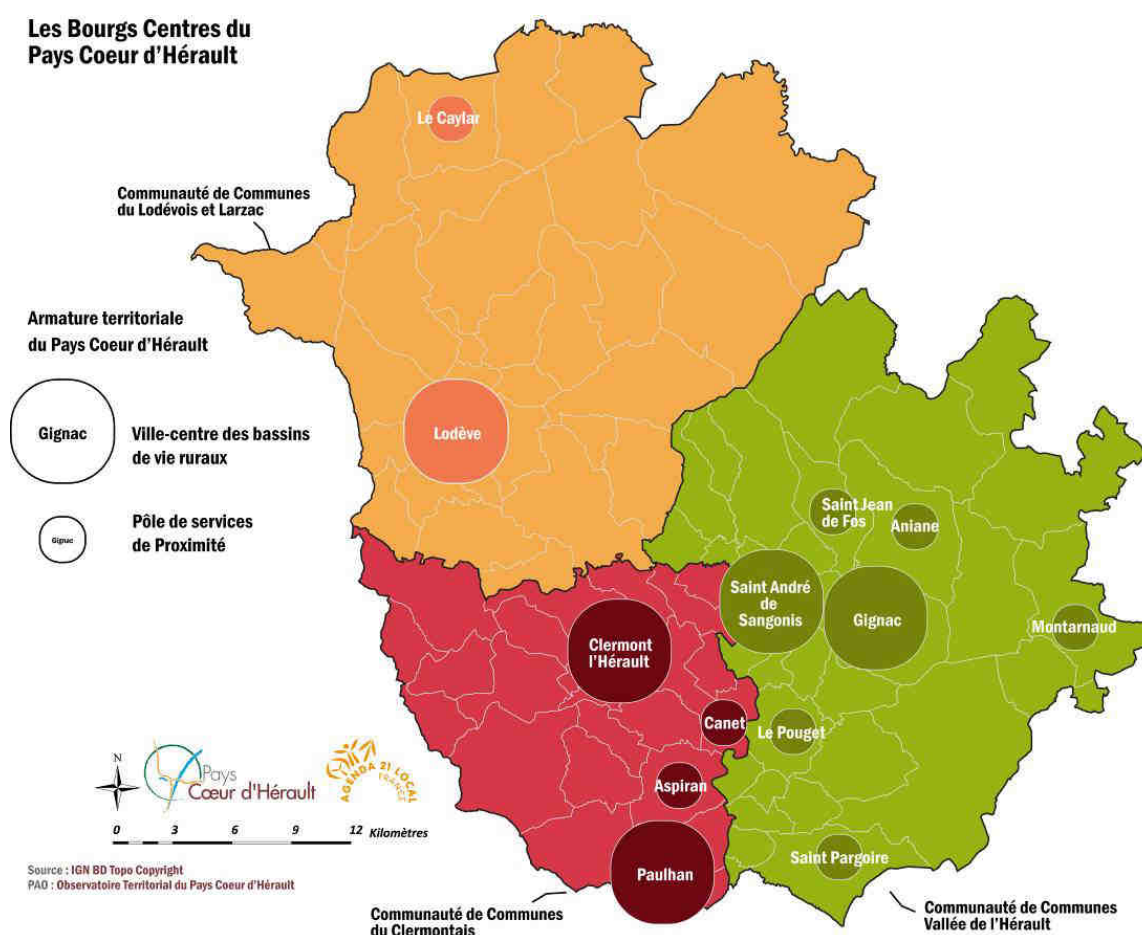
Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la commune de Montarnaud, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, le Pays Coeur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations, et la CCI de l'Hérault. Le Département de l'Hérault, les services de l'Etat, le CAUE, et l'EPF seront associés.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Montarnaud vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...
-

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Carte illustrant les bourgs centres identifiés par la Région Occitanie

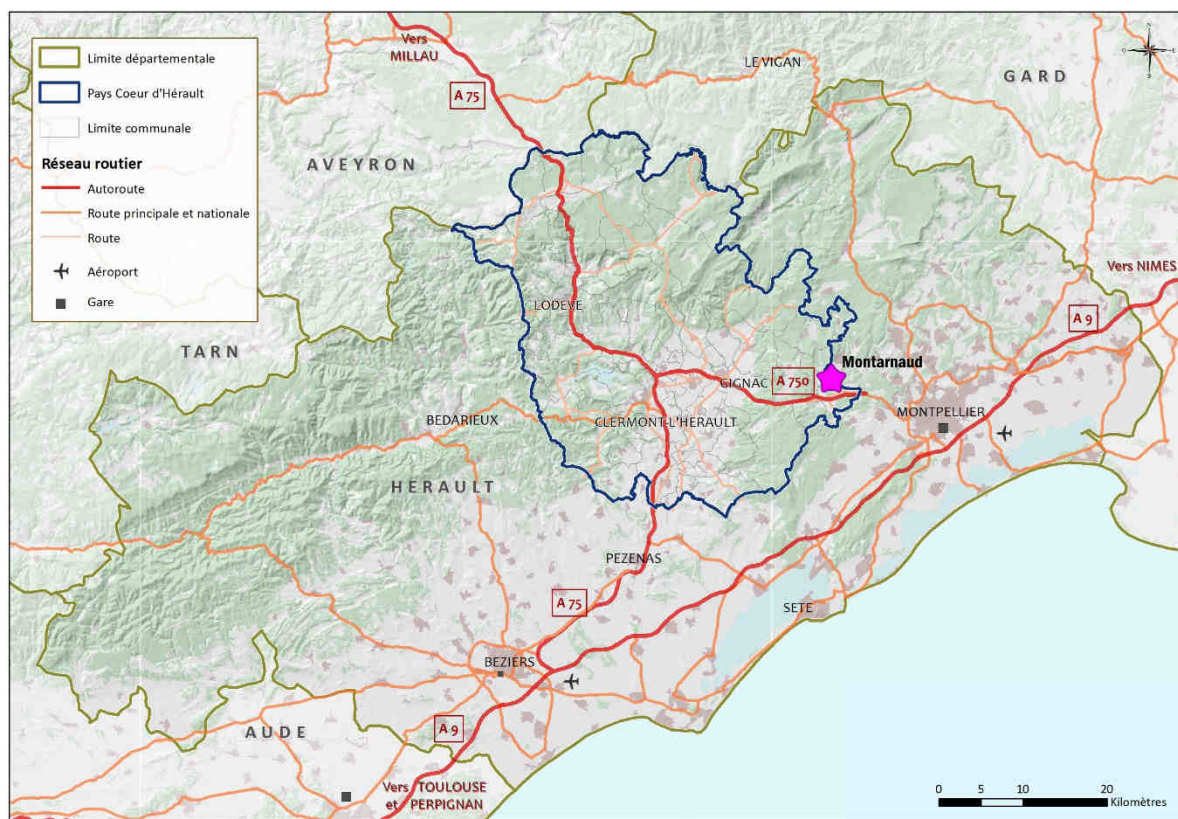
Article 2 : Contexte

Présentation de la commune de Montarnaud et de son territoire

Montarnaud : Des influences territoriales extérieures marquées

Situé dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Montarnaud se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (qui intègre la commune d'Aniane) s'inscrit pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



Réalisation : TERCIA consultants, février 2017

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F - 2015, BD ALTI® © IGN-F - 2014 et PCH 2017

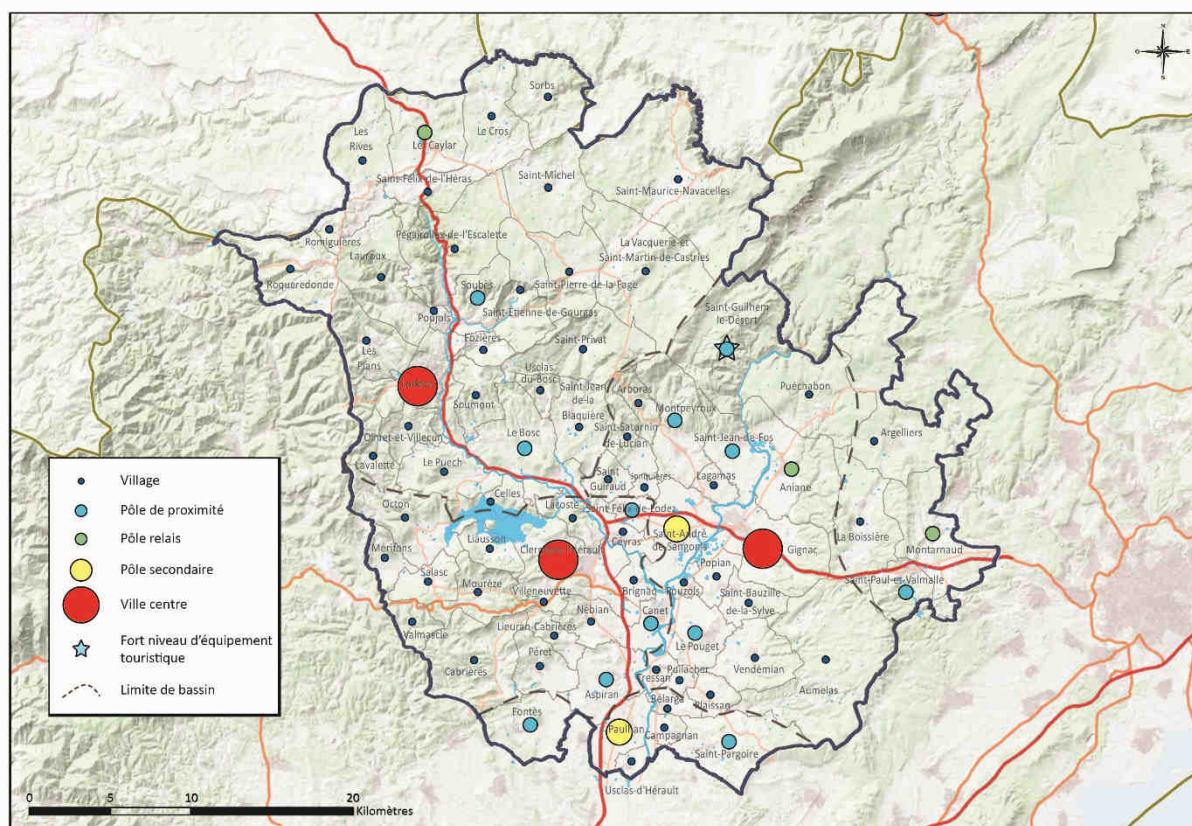
**Le périmètre du
SCoT du Pays Cœur d'Hérault
Janvier 2016**



Cartes extraites du SCoT Pays Cœur d'Hérault

Montarnaud est une petite ville située aux portes de trois intercommunalités : la métropole de Montpellier, la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et la communauté de communes Vallée de l'Hérault dont elle fait partie. Située à 17 kilomètres du centre-ville de Montpellier, soit une quinzaine de minutes, la commune de Montarnaud constitue la « porte » Est du Pays cœur d'Hérault.

Montarnaud : pôle secondaire du Cœur d'Hérault



Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Cœur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune de Montarnaud s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également des pôles secondaires de Saint André de Sangonis et Paulhan. En tant que pôle relais, Montarnaud assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (collège, poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, ...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, gîtes, restaurants, commerces de proximité et d'une moyenne surface, carburants), et d'activités économiques et culturelles). En effet, Montarnaud a su conserver une certaine centralité pour les communes environnantes : Saint Paul et Valmalle, Argelliers, La Boissière, Vaillhauquès. Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins de ses habitants, mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant de Montarnaud sera renforcé par une évolution de son niveau d'attractivité en pôle secondaire. Ceci implique un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle structurant local.

Montarnaud : Une commune à la vitalité démographique soutenue

Montarnaud compte actuellement 3600 habitants et constitue la commune la plus importante de l'ex canton d'Aniane (Aniane, Argelliers, Montarnaud, La Boissière, Saint Paul et Valmalle, Saint Guilhem le Désert, Puechabon) et la troisième commune de la CCVH sur le plan de la population. Elle affiche un taux de croissance démographique sur la période 1999/2017 de 3,5% par an. Cette évolution importante de la population notamment liée à la mise en service de l'autoroute A 750 a été gérée via la mise en place d'une ZAC qui a permis de développer une véritable mixité sociale, de conserver une dimension humaine équilibrée, le bien vivre ensemble et de répondre aux contraintes des infrastructures. Le souhait est de réguler cette évolution inéluctable, notamment avec le projet de lien à proximité de notre commune, qui porterait la population aux environs de **7 000** habitants à l'horizon de 2030. En accord avec cette volonté, les statistiques de l'INSEE pointent une réduction de l'évolution démographique entre 2014 et 2018 (2,9%).

Directement desservie par l'A750 et située près des bourgs centre principaux, Montarnaud possède les avantages de la ruralité (pastoralisme, oléiculture, viticulture, garrigue) et de la proximité des villes moyennes Gignac, Saint-André de Sangonis, Lodève, Clermont l'Hérault (8-20 minutes) et de la métropole Montpellieraine (15 minutes). Le revenu fiscal de référence moyen par foyer a évolué en quelques années pour atteindre 28 200€ euros en 2015 (chiffres journal du net), un chiffre plus élevé que la moyenne du département et des communes de la CCVH et du Pays cœur d'Hérault ce qui témoigne d'une forte attractivité pour la classe moyenne même si une partie de la population reste paupérisée. Montarnaud a su développer une centralité évidente pour les communes environnantes (poste, écoles, collège, crèche, ALSH, pôle de santé, clinique, équipements sportifs et culturels, services communaux, commerces de proximité, supermarché, station essence, point de retrait d'argent, dynamique associative et culturelle...).

Montarnaud : une ville rurale patrimoniale

Montarnaud possède un patrimoine bâti de très grande valeur susceptible de permettre un développement touristique qui reste à conforter, essentiellement concentré sur le centre historique avec son quartier médiéval, ou à proximité immédiate sur les enfilades de maisons vigneronnes. Deux édifices sont classés :

- le château, dont la première mention (Castel de Montarnalt) date de 1111, construit par le seigneur Arnaldus, à l'origine de la migration de la population initiale, alors localisée à proximité du Mas Dieu, vers le village actuel. Propriété privée il est habité par une descendante directe de la famille des Turenne. Il conserve une grande partie de son architecture moyenâgeuse bien que des modifications aient été apportées au début du XXème siècle.

- sa chapelle castrale, de la même époque, aujourd'hui municipale, mais qui a été utilisée pendant des siècles comme église du village. Elle reçoit aujourd'hui des manifestations culturelles. Sur l'avenue d'Argelliers, une enfilade de maisons vigneronnes est protégée par les monuments historiques.

D'autres éléments, plus récents, datant du XIX^{ème} siècle, sont appréciables :

- la tour de l'horloge, élégante qui possède un très beau mécanisme d'horlogerie encore en fonction.
- l'église paroissiale renommée pour la qualité de ses trompe l'oeil.
- la place du village, avec sa fontaine atypique et un remarquable bâtiment privé dont le style est sans rapport avec celui de la région, construit par M. Martel de Massillan au XIX^{ème} siècle.

Enfin, la salle des Fêtes actuelle, premier caveau du village, édiée par le même personnage, et la cave coopérative construite en 1940 constituent des éléments marquants du développement de la viticulture sur Montarnaud.

Montarnaud : un pôle rural attrayant, aux portes de la Métropole de Montpellier

De par sa localisation à proximité immédiate de Montpellier, sa qualité de vie, son dynamisme, le nombre de ses associations très actives, la politique culturelle municipale, ses équipements publics et son infrastructure commerciale et médicale, Montarnaud est une petite ville très attractive où il fait bon vivre.

La mise en service de la A750 a provoqué une pression démographique considérable sur Montarnaud, qui a nécessité de mettre en place une réponse maîtrisée, respectueuse de la mixité sociale, associée à un développement des services publics, des commerces et du secteur santé, par l'intermédiaire d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet effort a notamment été récompensé puisque notre commune a été lauréate de l'action « Habiter sans s'étaler » organisée par le Conseil Départemental. Le développement d'une Zone d'Activité Economique sur la commune conforte l'activité économique de notre ville, qui accueille aujourd'hui sur son territoire plus de 95 petites et moyennes entreprises, toutes activités confondues, ainsi qu'un marché les mercredis et dimanches matins.

Les structures éducatives de Montarnaud sont importantes avec la présence d'un collège de 600 élèves, d'une école maternelle moderne de 247 élèves, et d'une école élémentaire agrandie et modernisée tout récemment, notamment au niveau informatique, de 360 élèves. Plus de 1 200 élèves fréquentent donc les établissements scolaires de Montarnaud.

La proximité de Montpellier a conduit la commune à développer une politique associative et culturelle de qualité afin de conserver un dynamisme dans ce domaine, et plusieurs manifestations attirent des spectateurs bien au-delà de la commune, notamment en matière de théâtre, de variétés internationales ou de spectacles historiques. De même l'antenne de l'école de musique intercommunale a un rayonnement sur les communes voisines.

Les fonctions de bourg centre de Montarnaud se sont affirmées progressivement, compte-tenu de la progression démographique de la commune, de ses petites et moyennes entreprises, de son réseau conséquent d'acteurs de la santé (46 professionnels de santé de disciplines diverses), de son collège. Le rayonnement de la commune s'étend aujourd'hui sur trois intercommunalités.

La volonté de la Municipalité est de continuer à dynamiser Montarnaud. Nous sommes particulièrement attentifs à la revitalisation du Centre ville, à travers ses commerces, ses lieux d'animation, son remarquable patrimoine, et ses services publics. La mise en place d'un supermarché, qualifié de vertueux par la presse, sur les quartiers récents, a permis la création de 40 emplois, une préoccupation permanente de la Mairie.

Il s'agit de donc permettre à Montarnaud de conforter son statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural, en valorisant ses atouts historiques, et en impulsant de nouveaux projets, notamment sur notre garrigue du Mas Dieu, lieu sur lequel les activités de plein air, la culture, l'agro-écologie et la prévention des maladies associées au vieillissement se développent progressivement.

Montarnaud : Une commune dynamique sur le plan du développement économique entre la zone d'activité, le centre ville patrimonial et ses espaces de nature (Mas Dieu)

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) a implanté sur la commune de Montarnaud une Zone d'activité économique, qui connaît un succès évident compte tenu de sa localisation sur une bretelle de l'autoroute. A proximité, un parking de covoiturage assure non seulement une possibilité de parking des véhicules, mais des échanges permettant de réduire les déplacements automobiles individuels en direction de Montpellier et Gignac.

Le centre du village, et plus récemment un secteur plus proche des nouveaux quartiers, offre 8 petits commerces très fréquentés par les montarnéens et la population des villages voisins, ainsi que deux snacks et trois restaurants. Ils apportent l'essentiel des besoins de proximité (boulangerie-pâtisserie, cave à vins, boucherie charcuterie, traiteur, tabac, journaux, légumes, fleuriste, esthéticienne, bars...).

Sur le plan touristique, Montarnaud se prévaut de la présence du quartier médiéval qui mène au château et à la chapelle castrale du XII^{ème} siècle, bâtiments classés. Elle dispose également d'une belle enfilade de Maisons vigneronnes, protégées par les bâtiments de France et de constructions marquantes du XIX^{ème} siècle (Tour de l'horloge, église paroissiale renommée pour ses magnifiques trompe l'œil). La petite place centrale de la commune, totalement atypique (fontaine, bâtiment « Temple ») est également très appréciée.

Par ailleurs, le Mas Dieu, cette superbe garrigue de 540 ha située au sud de Montarnaud, constitue un territoire riche en histoire. En effet, berceau de Montarnaud, il a ensuite servi de refuge aux templiers lors de leur extermination par Philippe Le Bel, désireux de s'emparer de leurs richesses. Il a abrité une léproserie tenue par des moines, qui ont asséché les marais. Il a été traversé par de nombreuses voies telles que le chemin de Rome, la route du sel, le chemin de Jérusalem ou la voie de Saint Jacques de Compostelle, ce qui vaut actuellement à Montarnaud, première porte à la sortie de Montpellier, d'être traversé par près de 2 000 pèlerins provenant de très nombreux pays du monde. Quatre gîtes d'étape peuvent les accueillir sur la commune. Plus récemment, il s'est affirmé comme un véritable poumon vert, avec une remarquable diversité de la faune et de la flore de garrigues, ouvert au pastoralisme.

Montarnaud : une forte production de logements pour répondre aux besoins

Le centre ville est resté le cœur de la commune et bénéficie d'un grand dynamisme impulsé par la Mairie. Il est doté de la majorité des commerces, de nombreux services publics (école élémentaire, mairie, maison des associations, crèche, service jeunesse, mairie, Bibliothèque, service multimédia), d'équipements sportifs (Terrain de tambourin, City stade). Il constitue le pôle d'animation associative et culturelle du village, avec sa place centrale, son esplanade, son espace en face de la salle des Fêtes qui a permis d'accueillir plus de 2000 personnes lors de certains concerts, et sa salle des fêtes abondamment utilisée. Le centre constitue également le pôle historique du village avec le quartier moyenâgeux qui conduit au château et à la chapelle castrale du XII^{ème} siècle. Il possède également des alignements de maisons vigneronnes protégés par les bâtiments de France.

Après la construction récente de 104 logements sociaux répartis sur la commune, la mixité sociale de Montarnaud a pu être maintenue avec le maintien de nos familles à revenus modestes et de nos jeunes sur la commune. La commune comptabilise 86 logements vacants en 2015, ce qui est relativement faible pour la CCVH.

Par ailleurs, le développement de la ZAC sur une zone de 48ha a permis de créer plus de 90 villas pour primo-accédants, confortant la politique d'un logement pour chacun, quels que soient ses moyens. Cette ZAC qui apportera à son terme (2024) un total de 663 logements (140 logements sociaux, 92 primo-accessions, 431 villas) a également permis de faire venir une nouvelle population plus fortunée, qui fait que le niveau moyen de revenus sur la commune est très largement supérieur à celui du département et du Pays Cœur d'Hérault.

Montarnaud : un niveau d'équipements et de services pour les habitants qui se renforce

Montarnaud a fait de nombreux efforts en ce qui concerne les équipements publics. Depuis bien des années, la commune bénéficie d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Cependant, l'expansion démographique de notre petite ville a nécessité la construction d'une nouvelle école maternelle moderne, bien équipée, qui comporte 9 classes et accueille 247 élèves. L'ancienne école maternelle, située à proximité immédiate de l'école élémentaire a permis d'agrandir et de moderniser cette dernière qui accueille aujourd'hui 15 classes et 360 élèves. Depuis 2006, cette école comporte une classe ULIS ouverte à tous les enfants en difficultés du territoire, ce qui confirme le rayonnement de Montarnaud sur le secteur du Pays cœur d'Hérault. Le collège Vincent Badie, situé à mi-chemin entre le cœur du village et les nouveaux quartiers, inauguré en 2001, reçoit près de 600 élèves en provenance de sept communes différentes, Montarnaud, Vailhauquès, Murviel-les-Montpellier, Argelliers, la Boissière, Saint-Paul-et-Valmalle, Murles (Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Métropole de Montpellier).

En termes d'équipements familiaux, Montarnaud s'est doté, il y a bien des années, d'une crèche associative dont la subvention d'équilibre était versée par la Mairie. Cette crèche avait déjà un caractère intercommunal, puisque, hormis les enfants de Montarnaud, étaient également accueillis les enfants de Vailhauquès, Saint Paul et Valmalle, Argelliers et La Boissière. 20 places étaient disponibles. Cette crèche est actuellement gérée par la CCVH, suite à sa prise de compétence petite enfance. Une nouvelle crèche intercommunale de 40 places va ouvrir sur les nouveaux quartiers, à proximité immédiate de l'école maternelle. Elle comportera des locaux dédiés au réseau d'assistantes maternelles de la CCVH. En parallèle, deux micro-crèches supplémentaires sont prévues, et une trentaine d'assistantes maternelles accueillent les enfants du secteur géographique. Montarnaud détient donc une place importante dans le dispositif d'accueil de la petite enfance au niveau du pays cœur d'Hérault et des trois intercommunalités.

Ce dispositif est complété par l'existence de trois ALSH municipaux, les Ouistitis pour les enfants de trois à 5 ans, les Katchouks pour les enfants de 6 à 11 ans, et un ALSH ados (12/17 ans) qui reçoit également, dans la limite des places disponibles, des enfants provenant des communes voisines. Un bâtiment pour ces services a été récemment aménagé à proximité de l'école élémentaire et du City Stade mis en place en 2017.

Les équipements sportifs de Montarnaud sont conséquents. Un complexe sportif a été édifié en 2008 aux pieds de la Halle des sports qui accompagne le collège Vincent Badie. Il comprend un terrain de football avec pelouse synthétique, tribunes et vestiaires ; quatre courts de tennis de qualité avec club house ; un boulodrome et un skate Park. Sur le cœur du village, il existe un terrain de tambourin et un city stade. Cet équipement, particulièrement complet, a provoqué une explosion des diverses disciplines sportives pratiquées sur la commune. Si certains clubs ont clairement une vocation intercommunale tel que le club de football qui fédère Montarnaud, Saint Paul et Valmalle et Vailhauquès, le Taekwondo, le Foyer rural ou la pétanque, la plupart recrutent bien loin de nos bases. Le cheval, sous diverses formes, est une discipline importante de Montarnaud, avec plusieurs centres d'équitation renommés qui rayonnent sur la région. En particulier, le championnat du monde de monte Western a été organisé en 2015 au ranch de La Fleurière de Montarnaud. Par ailleurs, le site du Mas Dieu est notamment dédié à la pratique des sports de plein air, avec notamment l'organisation d'un trail (le trail du Mas Dieu) qui réunit un millier de participants chaque année, en provenance de toute la France. La Halle des Sports et les différents équipements sont donc utilisés par des pratiquants qui proviennent de très nombreuses communes. Les résultats sont à la hauteur des investissements réalisés, et chaque année une cérémonie annuelle est destinée à récompenser les meilleurs résultats régionaux, nationaux ou internationaux de nos clubs. (A noter des titres de champion du monde, vice-champion d'Europe, champion de France dans certaines disciplines dont le tir et l'équitation).

Le cœur du village possède également une poste à proximité immédiate des commerces ainsi qu'une antenne des restaurants du cœur particulièrement active sur Montarnaud et les villages voisins et une antenne d'espoir pour un enfant qui récupère et vend à bas prix des articles en excellent état qui trouvent sans difficulté une clientèle locale. A noter que cette antenne fait également venir des enfants des pays en voie de développement afin de pouvoir procéder à diverses interventions chirurgicales avec la collaboration d'excellents chirurgiens montpellierains.

Enfin, sur le plan de l'environnement, Montarnaud, qui a été récompensé par la distinction nationale terre saine, possède une déchèterie qui rayonne sur tout le territoire de la CCVH.

Montarnaud : La mobilité sur le territoire communal

Sur Montarnaud, les migrations domicile-travail (principalement vers Montpellier) constituent l'essentiel des déplacements et utilisent majoritairement les transports automobiles, à l'exception des transports scolaires utilisant majoritairement les autobus de Hérault transport qui, par ailleurs, desservent la commune avec une fréquence tout à fait insuffisante hors horaires scolaires (ligne N°117). Le site de covoiturage mis en place par le Conseil départemental, la CCVH et la commune de Montarnaud a réduit les déplacements automobiles individuels vers Montpellier et Gignac. Néanmoins les accès vers les services localisés à Gignac, Saint André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève restent difficiles au cours de la journée pour les personnes ne possédant pas de véhicules personnels. La commune a donc mis en place une convention avec un chauffeur de taxi indépendant permettant d'assurer le transport groupé de personnes âgées dans des conditions financières avantageuses.

Par ailleurs, la mise en place d'un supermarché, d'un point de retrait d'argent et d'un distributeur de monnaie sur la commune a réduit la migration journalière de la population sur Montpellier, notamment le samedi.

Une analyse du stationnement sur la commune indique que les places de stationnement ne sont absolument pas saturées dans la journée ou dans la semaine, avec la création nouvelle de près de 200 places de stationnement. Cependant, lors d'événements culturels ou festifs, la commune est amenée à mettre en place des zones de stationnement temporaires sur des secteurs en friches, avec l'accord des propriétaires. Comme dans tous les villages voisins, les garages sont peu utilisés par les propriétaires ou locataires et de nombreux véhicules stationnent sur la voie publique. Le constat dans les nouveaux quartiers est assez différent dans la mesure où obligation a été faite aux aménageurs de la ZAC de créer 2,5 places de stationnement extérieurs par logement.

Montarnaud se situe à l'intersection des voies d'accès à La Boissière, Argelliers, Vailhauquès, Saint Paul et Valmalle et Montpellier. L'ensemble de ces voies converge sur la place centrale et entraîne de véritables embouteillages aux heures d'entrée et de sortie des écoles, malgré la création de voies transversales mises en place lors de la création de la ZAC. Ces diverses entrées de Montarnaud ont été récemment sécurisées par la mise en place de ralentisseurs (Vailhauquès, Argelliers) ou de ronds-points (Montpellier, Saint Paul et Valmalle). Par ailleurs, un réseau de déplacements doux reliant les nouveaux quartiers au cœur du village a été mis en place et reste à compléter.

Montarnaud : Les activités culturelles et de loisirs :

Au carrefour de trois intercommunalités, Montarnaud se devait de développer une vie associative et culturelle dynamique et qualitative. La commune dispose pour cela d'atouts importants avec un centre-ville propice à ces activités. En effet, ce lieu cumule le pôle historique propice à la culture, le pôle des petits commerces qui bénéficie directement des animations et les lieux qui permettent d'organiser les manifestations :

- la place centrale du village
- l'esplanade
- le parking de la salle des fêtes
- la salle des fêtes qui accueille 220 personnes
- la chapelle pour les concerts intimistes et les expositions artistiques
- l'église pour les concerts de musique classique

Une à deux fois par mois, la mairie organise dans la salle des fêtes des événements tels que :

- chanson française (Brel, Ferré, Brassens, Ferrat...)
- concerts de jazz
- soirées cabaret
- Théâtre
- Variétés diverses
- poésie

Une fois par an, un concert classique est organisé dans l'église.

Les événements suivants qui mobilisent jusqu'à 2000 spectateurs sont systématiquement organisés chaque année :

- Sur le parking de la salle des Fêtes, les nuits couleurs avec des spectacles de qualité internationale ; la Fête de la Musique ; la fête votive de Montarnaud organisée par l'Association des Festivités montarnéennes pendant 5 jours.
- Sur l'esplanade, les estivales de Montarnaud, avec animation et dégustation des vins du territoire (5 vendredis en soirée qui attirent 1000 personnes) ; un marché artisanal de la fête des mères et le marché de Noël (forte affluence également) ; journée des associations.
- Sur la place du village : bal du 14 juillet et repas républicain quelquefois costumé, manifestations taurines.
- Sur le quartier historique : théâtre de rue ; banquet médiéval au château avec animation d'époque ; expositions et concerts intimistes à la chapelle.
- Dans la salle des Fêtes : Festival de théâtre amateur des bardots, mis en place par la commune depuis onze ans (4pièces de théâtre sur un week-end) maintenant organisé en partenariat avec la ville de Juvignac. Une exposition annuelle d'une semaine consacrée à la peinture et à la sculpture qui attire des artistes de tout le département. Une exposition photos d'art d'une semaine qui rayonne sur l'ensemble du département et une exposition supplémentaire plus restreinte sur un week end. La dictée en or dont la participation s'étend aux trois intercommunalités.
- Sur le village, les Journées du patrimoine.
- L'ensemble est complété par les nombreuses initiatives de nos 64 associations qui fonctionnent dans les domaines les plus divers : environnement, culture, loisirs, sport, humanitaire, etc...

Par ailleurs, la bibliothèque municipale de Montarnaud et le centre Multimédia (intégré dans le réseau LAM du Conseil départemental et le réseau de lecture publique de la Vallée de l'Hérault) reçoivent de nombreux usagers en provenance de Vailhauquès (Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup) et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Ils proposent notamment différentes animations (courts-métrages, dédicaces d'auteurs, conférences, expositions).

Il faut également signaler que notre commune possède une antenne de l'école de musique intercommunale qui sera prochainement relogée dans des locaux plus adaptés.

A l'heure actuelle, une nouvelle salle d'activité de 100m² est sur le point d'être réalisée dans le centre, et le projet d'une autre salle polyvalente de 700m², située dans les nouveaux quartiers, est en réflexion. Une maison des associations, en face de la Mairie, devrait être mise à disposition après réhabilitation d'une maison vigneronne. Ces événements vont encore accroître le potentiel culturel et associatif de Montarnaud.

En termes de loisirs, 22 disciplines sportives sont pratiquées. Bien qu'organisées sur Montarnaud, elles attirent un très grand nombre de personnes en provenance des communes voisines. Certaines associations dont le club de football, le foyer rural, le club de tennis atteignent les 200 à 300 adhérents de tous âges et pratiquent une formation auprès des jeunes. La pratique sportive est également encouragée par l'organisation par la Municipalité du Défi sportif qui permet une initiation à divers sports. Trois clubs de danse et une école du cirque complètent l'ensemble, ainsi que le club taurin qui perpétue la tradition taurine sur la commune. Enfin, Montarnissimo, club du troisième âge très dynamique, recrute une bonne partie de ses adhérents dans les villages voisins, ainsi que sur Montpellier.

Montarnaud : La transition écologique et énergétique de la commune

Sur Montarnaud, un projet photovoltaïque pilote a été proposé par le SIADE (syndicat mixte ouvert qui gère le site du Mas Dieu) sur le délaissé d'autoroute qui borde le Mas Dieu. Ce projet, actuellement bloqué par la DDTM, est repris par deux sociétés expertes en énergie solaire. Cependant, des constructions légères, bien adaptées au milieu, recouvertes d'un toit photovoltaïque, ont été édifiées sur la plaine du Mas Dieu, afin d'héberger des activités agro-écologiques, culturelles, relatives à la santé publique ou aux sports d'extérieur. La production actuelle équivaut à la consommation hors chauffage d'une ville comme Montarnaud.

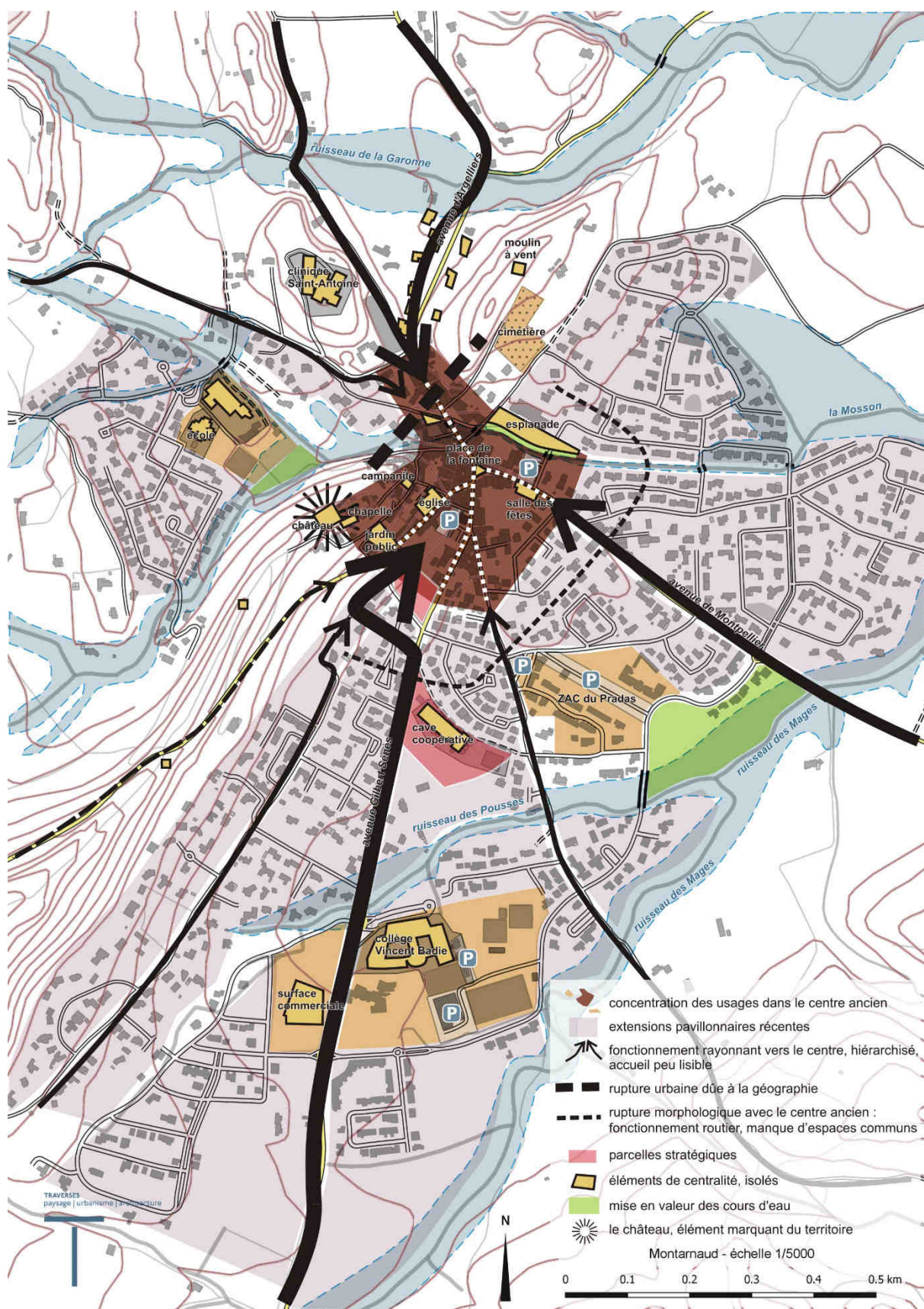
Par ailleurs, suite à une étude technique menée avec le concours de la CESML, le remplacement de tous les lampadaires coûteux en énergie par des lampadaires à LED est en cours sur un plan triennal, pour un budget total de 210 000€. De la même manière des lampadaires LED équipent les grands axes des nouveaux quartiers de la ZAC.

Suite à l'implantation d'une borne de recharge électrique par la CCVH sur le parking de covoiturage, la municipalité se tourne actuellement vers le remplacement de certains véhicules de la commune par des véhicules électriques. Une Zoé vient ainsi d'être acquise pour la police municipale et une prise de chargement a été installée en Mairie.

Sur le plan de l'environnement, le syndicat Centre Hérault a édifié une déchèterie moderne, ouverte à diverses communes de la CCVH, sur Montarnaud. Une extension de la station d'épuration supérieure aux normes sanitaires actuelles porte sa capacité à 7500 équivalents habitants

Les plans de nettoyage des rivières sont périodiquement effectués en collaboration avec le Syble et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le traitement des espaces verts et des voiries est désormais réalisé à l'aide d'un compresseur à eau chaude. Ceci a permis d'éliminer toute utilisation de produits phytosanitaires et a valu à la commune d'être lauréate du label national terre saine, zéro phyto.



Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle relais dans le diagnostic du SCoT et pôle secondaire dans le PADD)

Compte-tenu de la progression démographique de la commune, de ses petites et moyennes entreprises, de son réseau conséquent d'acteurs de la santé (46 professionnels de santé de disciplines diverses), de son collège et de sa surface commerciale, le rayonnement de la commune s'étend aujourd'hui sur trois intercommunalités (communauté de communes Vallée de l'Hérault, communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et métropole de Montpellier). Ce rayonnement se matérialise à la fois dans le cœur de village et dans les quartiers adjacents : atouts patrimoniaux (église, château, chapelle, avenue d'Argeliers-avenue typique du midi avec ses maisons vigneronnes en enfilade, cimetière ancien, ancienne poste), atout culturels et associatifs (création d'une nouvelle maison des associations, la présence de la salle des fêtes, de l'esplanade du marché) et atouts économiques avec des commerces de proximité et le développement d'une Zone d'Activité Economique, qui accueille aujourd'hui plus de 95 petites et moyennes entreprises, toutes activités confondues, sur son territoire.

- Santé

clinique Saint Antoine, établissement spécialisé en géronto-psychiatrie
46 professionnels de santé

- Habitat

construction de 125 logements sociaux répartis sur la commune
Une zone d'activités : ZAC du PRADAS (48 hectares)

- Culture

événements : nuits couleurs, estivales, théâtre de rue, banquet médiéval, maison des associations
64 associations et une maison des associations
espace multimédia
bibliothèque municipale
école de musique
salle des fêtes
de nombreux monuments remarquables
bâtiment service jeunesse

- Environnement

MAS DIEU : zone à plus value écologique forte de 540 hectares environ
plusieurs centres d'équitation renommés qui rayonnent sur la région

- Economie

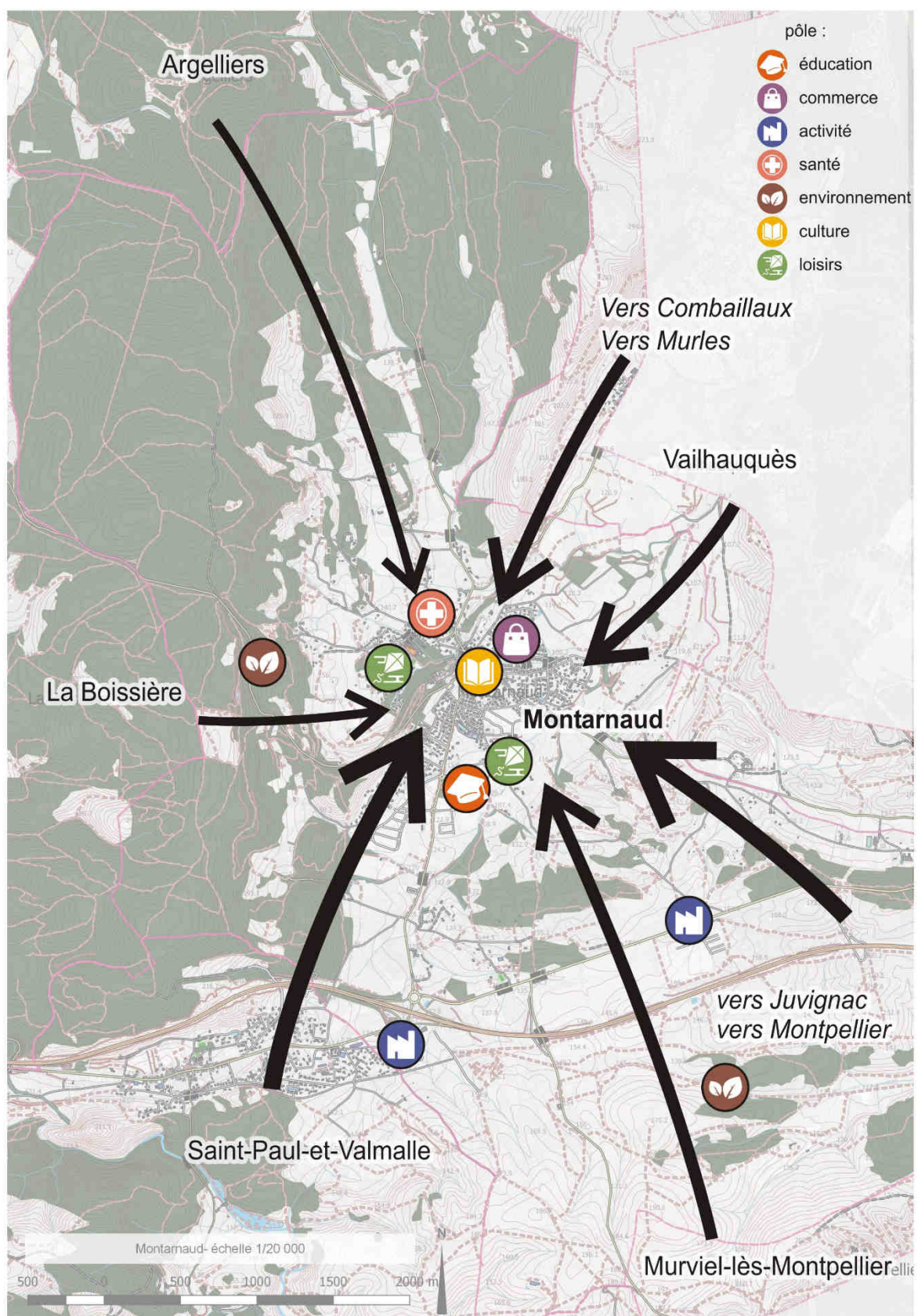
plus de 95 petites et moyennes entreprises
l'esplanade, espace public qui concentre la plupart des commerces
ZAE de LA TOUR (environ 5 hectares)
présence d'une grande surface commerciale

- Education

collège Vincent Badie
école élémentaire et maternelle
centres de loisirs
crèche, notamment intercommunale

- Loisirs

de nombreux équipements sportifs : skate park, complexe de tennis, boulodrome, halle des sports, tambourin, city stade et terrains de foot



Carte du rayonnement et des polarités propres à Montarnaud

Synthèse du diagnostic

Montarnaud est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associés **au cadre de vie, à l'économie, à l'habitat, aux services, à la culture, aux patrimoines, au tourisme, à l'environnement et à la mobilité**. Les différents leviers qui permettent à Montarnaud de se doter d'une vision prospective à moyen et long terme sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE ET HABITAT			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Montarnaud est situé à la croisée de trois intercommunalités, le Larzac – Cœur d'Hérault, le grand pic saint loup et l'agglomération de Montpellier. C'est un pôle « entrée Est » vers la vallée de l'Hérault. Montarnaud est lauréate de l'action « Habiter sans s'étaler » organisée par le Conseil Départemental, notamment grâce à la création de la zone d'aménagement concerté du Pradas. Cette dernière a permis de rajeunir l'âge moyen de la commune. La construction de bâtiments sociaux a permis une mixité sociale et culturelle. Aujourd'hui, Montarnaud a un taux de logements sociaux supérieur à bien des communes de la région.	L'urbanisation suit les principaux axes routiers qui convergent vers le centre de Montarnaud. Ces extensions autour du centre ancien forment une couronne. Ces quartiers, implantés successivement, ne possèdent pas ou peu d'espaces centraux. On observe un manque d'espaces centraux qui soient adaptés à l'échelle du bourg.	Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers. L'enjeu principal est le renforcement du rôle du centre ancien comme lieu de vie pour l'ensemble de la commune	La perte d'une qualité de vie agréable et attractive. La perte du caractère rural et de la culture de la convivialité.

OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION ET ECONOMIE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La vitalité du secteur éducatif et du secteur associatif Les pôles de centralité de Montarnaud se concentrent autour des équipements et des espaces publics au sein du village. L'offre de commerces de proximité complète pour les achats quotidiens, ainsi qu'une grande surface alimentaire pour permettre la réalisation de tous les achats courants. Le développement d'une Zone d'Activité Economique (Z.A.C) sur la commune conforte son activité économique. Montarnaud accueille aujourd'hui plus de 95 petites et moyennes entreprises et comptabilise en 2010 49 artisans.	On observe un déséquilibre relatif aux équipements, qui sont non adaptés et/ou sur-fréquentés. Pour exemple, le collège est saturé. Un foncier commercial difficilement adaptable en centre-ville Le territoire montarnéen évolue vers un éclatement des centralités sur l'ensemble de la zone agglomérée.	Les pôles de centralité de Montarnaud sont à renforcer au sein et autour du centre ancien. Par exemple, l'esplanade. Il s'agirait d'anticiper et de renforcer l'offre d'équipements et de services afin de conforter le rayonnement de Montarnaud par rapport aux autres communes.	Une désaffectation et/ou une sur fréquentation des équipements et des services, qui ne sont plus adaptés aux besoins actuels.

MOBILITE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La présence d'une aire de covoiturage aménagée à proximité de l'échangeur de l'A750. Certains quartiers sont reliés au centre du village par des voies dotées de pistes cyclables et piétonnières. Ces déplacements doux ont été en grande partie mis en place avec la création de la ZAC du Pradas. Montarnaud est en 2011 connecté à Saint Paul et Valmalle par un itinéraire cyclable. Le Conseil Général projette de connecter la commune à Montpellier dans les prochaines années.	Le système viaire est contraint par la topographie. Par exemple, la place de la fontaine, unique point de passage entre le Nord et le Sud du territoire montarnéen, est un « goulet d'étranglement » au sein de la trame viaire principale. Bien que des travaux aient déjà été engagés, on observe un manque de liaisons entre les quartiers et une prédominance donnée à la voiture.	Un renforcement des continuités spatiales Nord –Sud en termes de déplacements autour des lieux futurs de centralité. Il s'agit de renforcer et de valoriser les liaisons intercommunales au niveau des infrastructures, (selon Plan de Circulation, en cours)	Le risque de saturation des espaces publics par les voitures.

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
On observe une variété d'époques dans le patrimoine bâti de la commune : campanile, château, chapelle classée, maisons vigneronnes, ...) participant pleinement à la qualité de vie de ses habitants. On remarque également des patrimoines vernaculaires, tels que des mazets et des vestiges de bâti, dispersés sur le territoire. La présence d'hébergements touristiques, notamment à proximité de l'A750	La vétusté du quartier historique, à échelle humaine, qu'il faut rénover en tenant compte des directives de la DRAC. Pour exemple, la chapelle du XIIème siècle et l'église. Il n'existe pas entre Juvignac et Saint André de Sangonis une seule structure hôtelière permettant d'accueillir un bus de touristes.	Inscrire la commune dans un itinéraire de découverte, notamment en lien avec l'itinéraire de découverte au lieu dit de la Croix de St Félix et le projet d'itinéraires cyclotouristiques « l'Hérault à vélo » portés par le conseil départemental et valoriser les points de vue emblématiques, en lien avec un travail sur les entrées de villes. La commune dispose d'un terrain à proximité du Mas Dieu, près de la A750 qui peut accueillir un complexe hôtelier haut de gamme.	La perte du patrimoine bâti de la commune. Le manque d'adaptation de l'offre d'hébergement touristique

ENVIRONNEMENT			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Plus d'1/3 du territoire communal est composé de garrigues, marquées par une activité pastorale ancienne et qui restent relativement occupées par l'homme (pastoralisme, vignes). Un Site Natura 2000 au sud du territoire. On y retrouve le site du Mas Dieu, d'une superficie de 540 hectares. 242 hectares y sont à vocation agro-écologique. La distinction nationale « terre saine » ; une déchèterie qui rayonne sur tout le territoire de la CCVH. De nombreux haras sont présents sur le territoire. Ces centres d'équitation rayonnent sur la région.	La pression foncière relative à la proximité immédiate de l'agglomération de Montpellier et le risque d'abandon des pratiques pastorales traditionnelles constituent les menaces les plus importantes sur la conservation de ce vaste ensemble. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Hérault, Montarnaud est soumis à un risque majeur de feu de forêt. De plus, Montarnaud a un fort risque d'inondation du fait du gonflement des sols argileux et des cours d'eaux qui le traversent. L'approvisionnement en eau devient une problématique urgente.	Le projet Mas Dieu a pour objectif de réaliser un projet de territoire, de susciter le développement économique tout en préservant et en valorisant les espaces naturels de qualités. Promouvoir l'élevage comme moyen privilégié de gestion, notamment par un soutien financier et technique à la filière (coupure de combustible, PAEN, PAEC, FEDER, Natura 2000...)	La perte d'un espace emblématique de Montarnaud, qui profite à l'ensemble du bassin de vie.

Montarnaud souhaite affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur quatre éléments :

- le projet politique communal et la vision intercommunale,
- sa position en tant que carrefour stratégique, en lien avec la diversification des mobilités,
- la requalification et la valorisation d'équipements, de patrimoines et de commerces qui rayonnent à l'échelle du territoire,
- les qualités de son centre ancien.

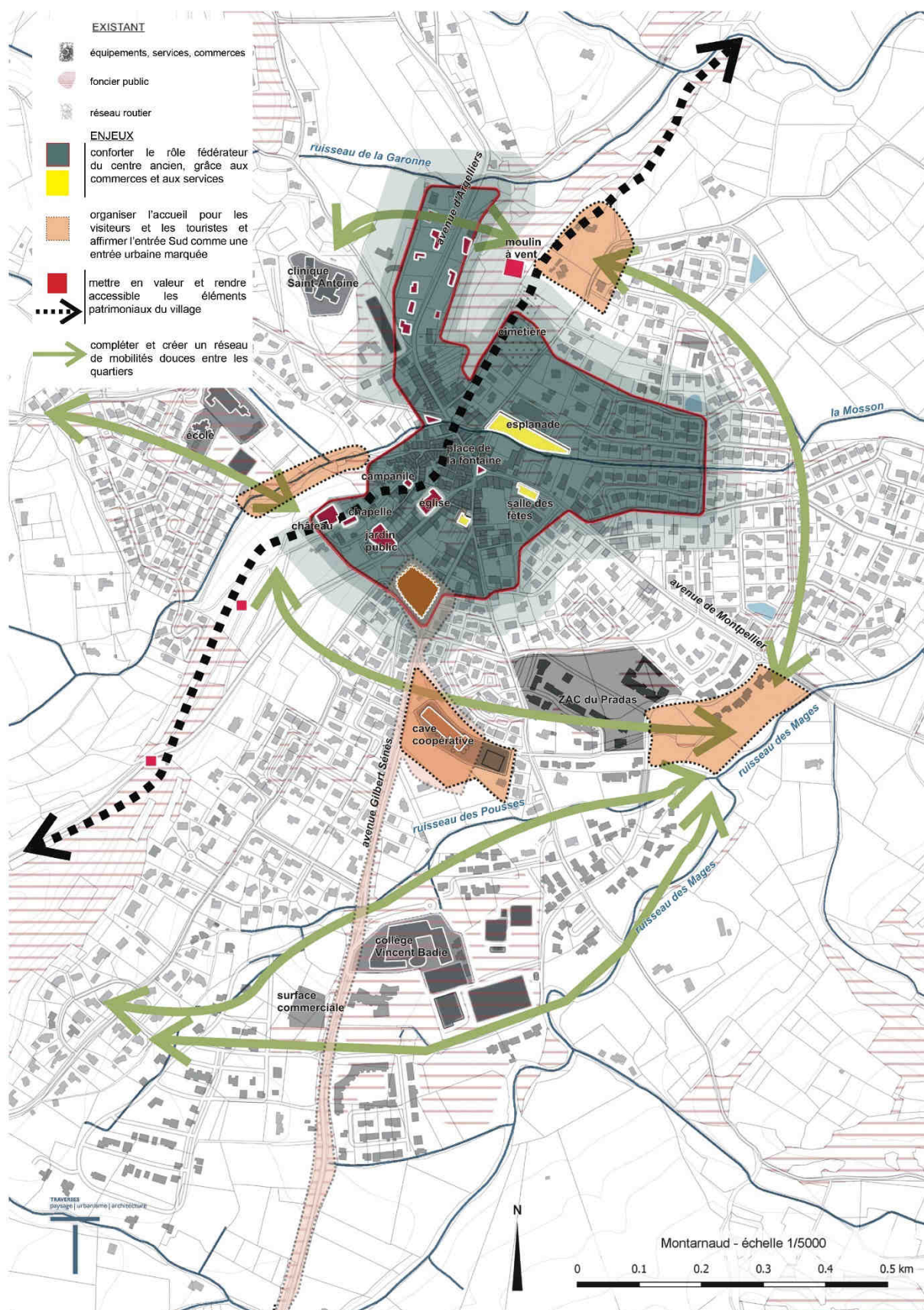
Montarnaud possède un centre-ville fédérateur, à travers ses commerces, ses lieux d'animation, son patrimoine et ses services publics. Il s'agit de permettre à Montarnaud de conforter son statut de bourg attractif et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques. Le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatifs à l'attractivité de Montarnaud. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre s'appuie sur :

- la structuration du territoire afin d'équilibrer les zones de vie et les lier entre elles par un réseau de déplacement doux,
- un aménagement de l'espace permettant aux montarnéens de s'identifier à un cœur de ville revitalisé, attractif et rayonnant, afin de permettre à la population du territoire intercommunal de bénéficier de services multiples et de qualité.

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont de court à long terme :

- **conforter le rôle fédérateur du centre ancien, grâce aux commerces et aux services** (le renforcement des équipements structurants et des services)
- **organiser l'accueil pour les visiteurs et les touristes et affirmer l'entrée Sud comme une entrée urbaine marquée**
- **mettre en valeur et rendre accessible les éléments patrimoniaux du village** (valorisation du patrimoine communal.)
- **compléter et créer un réseau de mobilités douces entre les quartiers** (la diversification des modes de déplacements entre les différents quartiers de la commune)

Les secteurs à enjeux qui sont retenus sont les entrées de villes au sud et à l'est, les voies entre la ZAC et le centre-ancien et les patrimoines sur l'ensemble du territoire communal.



Carte des enjeux de Montarnaud

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation

Montarnaud est actuellement une commune de 3 600 habitants, soit la troisième commune de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en termes de démographie, qui sera classée pôle structurant dans le SCOT du Pays Cœur d'Hérault en cours de réalisation. Son attractivité tient à plusieurs caractéristiques :

-Sa situation géographique à proximité de Montpellier (20 minutes en voiture), Gignac (13 minutes), Clermont l'Hérault (23 minutes) ou Lodève (25 minutes), et sa desserte directe par la A750.

-Son réseau de petits commerces qui répond à la plupart des besoins d'autant plus qu'il est complété par un supermarché qui offre la seule station essence entre Montpellier et Gignac ainsi qu'un point de retrait d'argent.

-Son réseau de 46 professionnels de santé de spécialités diverses.

-Son offre de services publics de qualité : deux écoles, un collège, un complexe sportif, trois ALSH, une crèche, une bibliothèque, un service Multimédia, une école de musique, une poste.

-Son dynamisme associatif et culturel marqué (64 associations) et ses nombreuses manifestations.

-Son quartier historique (Château et chapelle du XIIème siècle).

-Son environnement rural (Vignes, oliveraies, pastoralisme) et ses sites naturels (Mas Dieu, Bois de la Rouvière, chemin de Saint-Jacques de Compostelle, promenades champêtres).

Brièvement, Montarnaud, c'est le confort de la ville à la campagne. Il n'est donc pas étonnant que la commune soit l'objet d'une pression démographique considérable, initiée notamment lors de la mise en service de la A750. En effet, elle affiche un taux de croissance démographique sur la période 1999/2017 de 3,5% par an. Cette évolution importante de la population a été gérée par la mise en place d'une ZAC qui a permis de développer une véritable mixité sociale (104 logements sociaux, 92 villas en primo-accession), de conserver une dimension humaine équilibrée, le bien vivre ensemble et de répondre aux contraintes des infrastructures. Cette ZAC, débutée en 2007, s'achèvera en 2024 et portera la population à 4 900 habitants. Le souhait est de réguler et s'adapter à cette évolution inéluctable, confortée notamment par la mise en place du « lien » qui débouche à Bel Air, à proximité de Montarnaud, et l'agrandissement rapide de Juvignac en direction de la commune qui porterait la population aux environs de 7000 habitants à l'horizon de 2035.

Notre commune se situe à l'intersection de trois intercommunalités : la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPS), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et la Métropole de Montpellier. Montarnaud est donc la porte d'entrée Est de la CCVH et du Pays Cœur d'Hérault pour la CCGPS d'une part, et la Métropole d'autre part, qui constitue le bassin d'emploi essentiel à l'économie régionale. Ce contexte impose à notre commune de devenir une véritable vitrine de la CCVH et du Pays Cœur d'Hérault. Il est donc important d'assurer et conforter son rayonnement en intervenant sur plusieurs axes qui permettent de garder notre convivialité, notre ruralité, dans un contexte confortable et accueillant pour nos visiteurs, éloignant notamment le spectre de devenir une cité dortoir.

Le développement de Montarnaud, au terme de la ZAC, sera assuré par une densification des habitations sur les « dents creuses » existantes sur la commune de façon à assurer une continuité urbaine. Le potentiel identifié doit permettre d'accueillir près d'un millier d'habitants supplémentaires, ce qui constitue une contribution essentielle aux besoins estimés au cours des 15 prochaines années. Cette évolution s'effectuerait donc sans consommation d'espaces agricoles ou naturels excessive.

Cependant, cette nouvelle poussée démographique devra s'accompagner d'un renforcement des équipements publics à l'origine de nouvelles centralités, réparties sur l'intégralité de la commune. Cette nécessité correspond aux actions actuellement déjà engagées ou projetées, à savoir, sur les nouveaux quartiers, une salle polyvalente pouvant accueillir 700 personnes, une crèche, une micro-crèche et un nouveau jardin d'enfants ; une médiathèque à mi-chemin du centre et de la périphérie au sud de Montarnaud ; au centre du village, une maison des associations à très court terme, alors qu'un bâtiment abritant nos ALSH et un city sport ont été récemment construits. De plus, la mobilité des habitants de la commune devra être grandement repensée dans un sens favorisant les transports collectifs. En effet, actuellement, la cadence des bus de Hérault transport convient à peine au niveau des lycéens, mais ne répond pas aux besoins quotidiens des personnes âgées ou des jeunes qui doivent joindre les services sociaux localisés à Montpellier, Gignac ou Clermont l'Hérault. Cet aspect, indépendant de la volonté communale, reste donc à améliorer en profondeur, compte-tenu des besoins d'une commune de 7 000 habitants. Cela est d'autant plus vrai que cette expansion démographique, associée à la carence actuelle en transports collectifs, ne pourra se traduire que par une aggravation des bouchons à la rentrée sur Montpellier, 80% de nos habitants exerçant une activité professionnelle sur la métropole.

Par ailleurs, il est bien démontré que les centres anciens des communes constituent des lieux qui contribuent à l'identité, au rayonnement et au bien vivre de la population et des visiteurs. Leur dévitalisation induit trop souvent une disparition des petits commerces et une artificialisation de la vie urbaine conduisant à des comportements de cité dortoir. L'importance du centre est particulièrement réelle à Montarnaud.

En effet, le cœur du village regroupe trois aspects fondamentaux pour la vie communale. Il est à la fois le lieu des animations culturelles et associatives, notamment sur l'Esplanade, il concentre les petits commerces, hauts lieux de vie, et possède un quartier historique remarquable. Il s'agit donc de continuer à valoriser et dynamiser ce centre-ville, mais également de favoriser son accessibilité.

Hormis la mise en place dans quelques années d'un nouveau groupe scolaire, l'agrandissement du collège et à terme, la construction souhaitable d'un Lycée et le renforcement des ALSH, les nouveaux quartiers situés sur la ZAC actuelle vont héberger de nouveaux commerces complémentaires de ceux existant, non loin du supermarché, de l'école maternelle et de la crèche, créant ainsi une nouvelle centralité qu'il conviendra de relier efficacement au Centre-ville. Par ailleurs, une salle polyvalente pouvant accueillir 700 personnes sera édifiée sur ce lieu et à moyen terme un nouveau stade de football, compatible avec les normes de Régionale 2 sera créé à l'entrée sud de Montarnaud.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet communal du bourg centre de Montarnaud est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

AXE 1 : organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements

Renforcer le centre ancien en créant à très court terme une Maison des associations sur ce lieu essentiel d'animations culturelles et festives. L'esplanade, bordée par les petits commerces, sera requalifiée, rendue plus visible et plus attractive par un réaménagement important afin de conforter le marché et les animations culturelles et associatives. Elle constituera la centralité principale de la commune. Dès cette année, une étude de mobilité sera réalisée afin de mailler la commune en cheminement doux reliant la périphérie et ses nouvelles centralités, précédemment évoquées, au centre et donc à l'esplanade. A plus long terme, l'achat d'un parc de 3000m2 bordant l'esplanade et le parking du centre, actuellement en emplacement réservé, permettra également d'édifier un espace vert comportant un bâtiment public.

1/ renforcer la convivialité, grâce à l'implantation d'espaces de vie et d'équipements dans le centre ancien



action 1 : création d'une médiathèque, en lien avec une étude programmatique sur l'acquisition de la cave coopérative

action 2 : création d'une nouvelle maison des associations par valorisation d'une maison vigneronne située au cœur du village

action 3 : création d'une nouvelle salle des fêtes

2/ valoriser l'esplanade comme centralité



action 4 : valorisation et rénovation du marché de Montarnaud regroupant les activités d'animations culturelles et associatives

3/ relier entre eux les équipements et les services et résorber les discontinuités spatiales Nord – Sud



action 5 : mise en place d'une étude mobilité, en vue de compléter et d'améliorer un maillage de cheminements doux, entre la ZAC du Pradas, le cœur de village et les extensions du village.

- selon les axes naturels : les cours d'eaux, le relief

- selon les cheminements existants

- selon l'implantation des équipements

AXE 2 : valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques

Il s'agira d'inscrire Montarnaud dans une politique de développement touristique en requalifiant le patrimoine de Montarnaud par le réaménagement des cheminements historiques (Château et chapelle du XIIème siècle, tour de l'horloge, maisons vigneronnes, chemin de Saint Jacques de Compostelle) faisant notamment l'objet d'une signalisation de qualité. En particulier, à moyen terme, le lavoir ancien du village, sur la Mosson, sera remis en place, ce qui nécessitera la destruction du local technique, particulièrement vétuste qui s'appuie sur les parois de l'ancien lavoir, et sa reconstruction à l'entrée sud de Montarnaud. Cette opportunité permettra en effet de requalifier la traversée du centre du village par la Mosson. Enfin, les projets d'agro-écologie, culturels et santé humaine en cours sur le Mas Dieu qui intéressent la Région, membre du SIADE du Mas Dieu qui gère ce site, vont créer un véritable poumon vert, particulièrement attractif, à l'échelon du territoire. Enfin, la mise en place d'un complexe hôtelier à proximité du Mas Dieu et de la Zone d'activité économique apportera, à moyen terme, la seule structure permettant d'organiser des séminaires de 200 à 300 personnes sur le territoire ainsi que l'hébergement d'un bus minimum de touristes, sur une zone particulièrement touristique, mais dénuée de structures hôtelières à la hauteur des enjeux touristique du territoire.

1/ préserver le patrimoine communal, autour d'un itinéraire touristique

- réhabilitation des voies historiques menant à la Chapelle, au Château et au Moulin à vent



action 6 : mise en place d'une signalétique homogène et contemporaine et qui relie les différents patrimoines entre eux

action 7 : créer un système de belvédères reliés entre eux, dont les accès et les vues sont aménagés



- maintenir et valoriser le patrimoine vernaculaire

action 8 : rénovation et valorisation de la place de la Fontaine

action 9 : imaginer un récit qui s'inspire de l'histoire singulière de Montarnaud et qui s'appuie sur ses particularités (pastoralisme, patrimoine vernaculaire, tracé du chemin de saint-jacques-de-compostelle...)

2/ mettre en valeur le centre ancien

- mise en valeur des patrimoines historiques et de leurs accès



action 10 : opération façades sur les monuments emblématiques (la chapelle) et valorisation du bâti notamment dans le centre ancien

- valoriser le tissu urbain dense, en redonnant une juste place aux déplacements alternatifs à la voiture

action 11 : définir une charte architecturale et paysagère sur les qualités des matériaux préconisés dans les aménagements. Par exemple, favoriser les plantations dans les porches d'entrée et dans les venelles ; masquer les murets existants par de la végétation ; homogénéiser les traitements de sols



action 12 : sécurisation piétonnière d'une partie de l'avenue Gilbert Sénès menant à l'hôtel de ville et la future maison des associations

- aménager et mettre en valeur les entrées de villes

action 13 : maintenir les vues emblématiques depuis l'avenue de Montpellier, la route de Saint-Paul et la route d'Argelliers vers le château (gérer les E.B.C qui bordent les routes : préserver les alignements d'arbres...) et atténuer l'aspect routier des aménagements



action 14 : création de nouveaux parkings au niveau des carrefours



action 15 : interroger le devenir des deux parcelles stratégiques sur l'avenue Gilbert Sénès pour l'aménagement d'un lieu d'accueil visiteurs/touristes

3/ réintroduire des espaces de nature et de rencontre, afin de relier les quartiers entre eux et maintenir les liens avec les espaces naturels



action 16 : s'inspirer des aménagements présents proche du ruisseau des Mages, au sud de la ZAC du Pradas, en termes de mobilier, de passerelles et autres éléments qui permettent de déambuler

action 17 : préserver, valoriser et étendre le pastoralisme comme moyen de gestion des chemins

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE 1 / organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements				
ACTION 1.1 Améliorer les mobilités	<i>Projet 1.1.1 Diagnostic : Etude mobilité</i>			
	<i>Projet 1.1.2 Mise en place d'une nouvelle signalétique routière</i>			
	<i>Projet 1.1.3 création de nouvelles voies douces en phase avec l'action 1.2</i>			
ACTION 1.2 Mise en valeur du centre ancien	<i>Projet 1.2.1 Amélioration visibilité et accessibilité du quartier esplanade – salle des fêtes (passerelle piétonne sur la Mosson, création de gradins, destruction d'obstacles visuels)</i>			
	<i>Projet 1.2.2 Rénovation du parc enfants de l'esplanade</i>			
	<i>Projet 1.2.3 rénovation pénétrante Avenue G. Sénès</i>			
	<i>Projet 1. 2.4 rénovation Place de la Fontaine</i>			
	<i>Projet 1.2.5 rénovation rue de l'église – rue du château</i>			
	<i>Projet 1.2.6 Mise en place d'une nouvelle signalétique commerciale</i>			
ACTION 1.3 Création d'une maison des associations	<i>Projet 1.3.1 Création d'une maison des associations</i>			
ACTION 1.4 Création d'une nouvelle salle multi activités	<i>Projet 1.4.1 Création d'une nouvelle salle multi activités</i>			

ACTION 1.5 Habitat	Projet 1.5.1 - Programme d'intérêt général Rénovissime			
	Projet 1.5.2 - Développement d'une offre de logements diversifiés			
	Projet 1.5.3 - Conforter et structurer la production de logements			
AXE 2 / valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques				
ACTION 2.1 Créer un réseau de belvédères touristiques	Projet 2.1.1 Belvédère du moulin à vent			
	Projet 2.1.2 Mis en place d'une signalétique touristique			
	Projet 2.1.3 belvédère du château			
	Projet 2.1.4 belvédère des 3 arbres du bois de la Rouvière			
ACTION 2.2 Rénovation de la chapelle castrale	Projet 2.2.1 Préservation et conservation du bâtiment			
	Projet 2.2.2 Amélioration de la visibilité par l'aménagement des abords et de l'accès par la rue du château			



Structuration des projets autour de deux axes stratégiques de développement :

Axe 1 organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements

- action 1.1 améliorer les mobilités
- action 1.2 mise en valeur du centre ancien
- action 1.3 création d'une maison des associations
- action 1.4 création d'une nouvelle salle multi-activités
- action 1.5 actions CCVH en matière d'habitat

Axe 2 valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques

- action 2.1 création d'un réseau de belvédères touristiques
- action 2.2 rénovation de la chapelle castrale

Figure 2 Carte du projet bourg-centre jusqu'en 2021

Axe 1	Fiche action n°1.1
organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements	Titre de l'action : mise en place d'une étude mobilités
Présentation de l'action	
Contexte	
La commune de Montarnaud constitue la « porte » Est du Pays Cœur d'Hérault. Certains quartiers sont reliés au centre du village par des voies dotées de pistes cyclables et piétonnières. Ces déplacements doux ont été en grande partie mis en place avec la création de la ZAC du Pradas. De plus, Montarnaud est depuis 2011 connecté à Saint Paul et Valmalle par un itinéraire cyclable. Le Conseil Départemental projette de connecter la commune à Montpellier dans les prochaines années. Or, le système viaire est contraint par la topographie. Par exemple, la place de la Fontaine, unique point de passage entre le Nord et le Sud du territoire montarnéen, est un « goulet d'étranglement » dans la trame viaire principale. Bien que des travaux aient déjà été engagés, on observe un manque de liaisons entre les quartiers et une prédominance donnée à la voiture. Ainsi, une étude mobilité centrée sur la question du réaménagement de la traversée de Montarnaud et le développement d'un réseau de mobilités douces est un enjeu essentiel pour renforcer le rôle de bourg-centre de Montarnaud. Par ailleurs, cette étude mobilités sera à prendre en compte dans la réalisation de la fiche action n°2 (mise en valeur du centre ancien), n°4 (nouvelle salle multi activités) et n°5 (créer ou rénover un réseau de belvédères touristiques). Une étude mobilités permet de : - mieux connaître les conditions de mobilité des habitants de Montarnaud et du pays cœur d'Hérault - définir une stratégie des déplacements adaptée aux besoins locaux - faciliter sa mise en œuvre opérationnelle à travers des solutions adaptées localement Cette étude est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir : - valorisation et structuration du réseau : - o définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages. - développement urbain : - o renforcer le maillage du territoire par un réseau de bourgs-centre : développement, mise en réseau de mobilités douces - o requalifier des traversées des nouveaux quartiers et limites de village. Cette étude mobilités s'appuie donc sur le volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT et permet d'enrichir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).	

Objectifs stratégiques

La requalification des sens de circulation, afin d'apaiser et d'améliorer la vie de bourg, devient nécessaire. La mise en place d'une étude de mobilités permet d'affirmer la position de Montarnaud en tant que carrefour stratégique, en lien avec la diversification des mobilités.

Les objectifs sont :

- disposer d'un plan guide des mobilités dans Montarnaud recherchant la fluidité des déplacements et l'optimisation des stationnements :
 - o pérenniser et développer un réseau de circulations douces notamment pour les trajets quotidiens
 - o répondre à la problématique d'optimisation du stationnement en lien avec ses vocations (stationnement des riverains, chalands, commerçants...)
 - o hiérarchiser dans le temps, en fonction de ce plan guide, les tronçons à réaménager (fiche action n°2)
- s'appuyer sur la valorisation des liaisons naturelles, autour des ruisseaux et des chemins, comme supports d'itinéraires et de continuités douces à l'échelle du territoire
- préparer, sécuriser et créer, le cas échéant, des itinéraires accessibles et continus aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), au vu du tissu urbain dense du cœur du village
- valider une stratégie de mobilité multimodale et des préconisations avec l'ensemble des partenaires et la population locale
- renforcer des continuités spatiales Nord –Sud en termes de déplacements autour des lieux futurs de centralité, notamment la nouvelle salle multi-activités
- définir une stratégie pour la mise en place d'une signalétique qui relie les différents lieux de centralité

Descriptif des opérations envisagées

Cette étude est le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à requalifier le centre-ville de Montarnaud. Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant.

phase 1 : diagnostic

- synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
- enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
- analyse de la mobilité sur le territoire
 - les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
 - les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie

Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions, notamment sur le phasage des tronçons à aménager (fiche action n°2) et l'implantation d'une signalétique appropriée (fiche action n°5).

phase 2 : préconisations

l'élaboration du plan d'action doit :

- permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement...)
- adapter la signalétique routière et le stationnement
- proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragilités)
- préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier les villages et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, leur mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :
 - estimation financière, notamment sur l'élargissement du pont pour permettre de nouvelles mobilités,
 - maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation
 Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature.

Maître d'ouvrage : commune de Montarnaud

Coût estimatif : 10 000 € à 12 000 € HT

Calendrier : lancement en 2019

Partenariat technique envisagé : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Pays cœur d'Hérault, ADEME

Partenariat financier possible : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Communauté de communes Vallée de l'Hérault

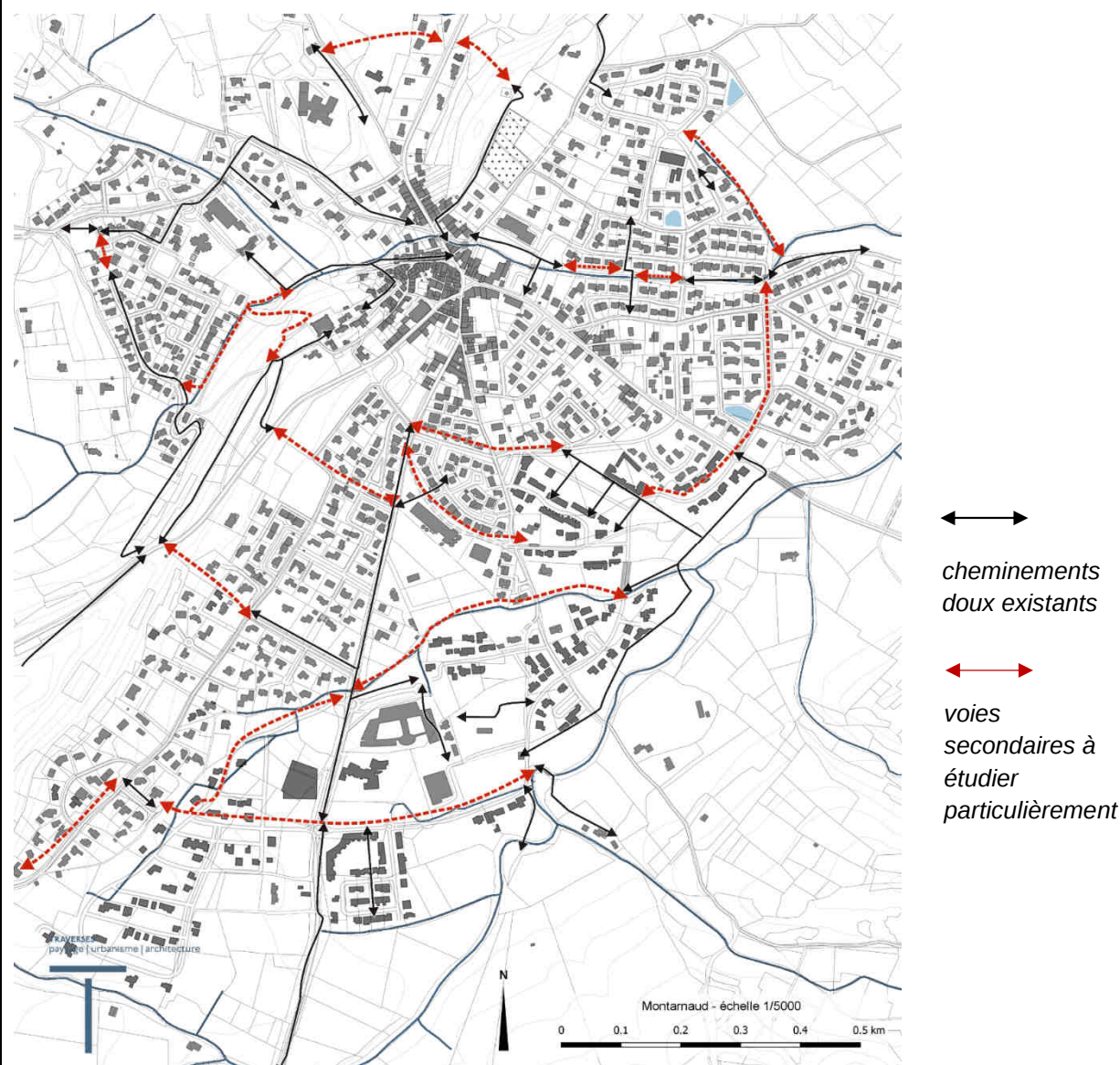
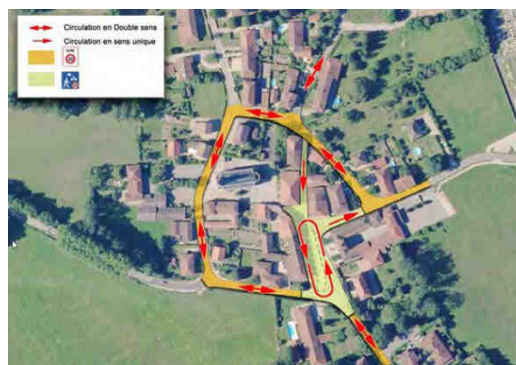


Figure 3 carte des secteurs étudiés dans l'étude mobilité

Références :

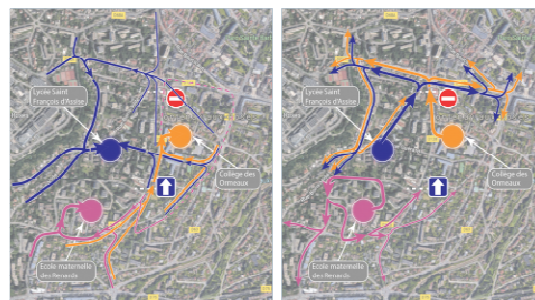
Exemple d'une étude mobilité mise en place à Cras-sur-Reyssouze, Ain (01)

Pour apaiser la circulation et confirmer l'occupation multimodale du lieu, la municipalité de Cras-sur-Reyssouze a rapidement opté pour un statut de zone de rencontre dans le centre du village. Un plan de circulation sur la place et les rues adjacentes avec sens unique a permis d'organiser les flux de véhicules et d'améliorer la sécurité.



Exemple d'une étude mobilité mise en place à Montpellier, Hérault (34). Source : ITER

Suite à la demande des riverains de passer la rue Estienne d'Orves en sens unique, la Ville a souhaité évaluer les impacts de cette modification du fonctionnement de la voie, notamment les reports de flux sur les voies adjacentes.



Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- plan d'aménagement global, qui traite de la signalétique et du phasage de la fiche action n°2
- linéaire de circulations douces créées ou valorisées
- enquête de fréquentation et de satisfaction

Axe 1	Fiche action n°1.2
organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements	Titre de l'action : mise en valeur du centre ancien
Présentation de l'action	
Contexte	
Le centre du bourg peut être situé aisément sur une carte. Il intègre le village historique, une partie de l'avenue d'Argelliers, l'esplanade, la salle des fêtes et la place de la Fontaine et se termine avec une portion de l'avenue Gilbert Sénès. Il constitue un des enjeux majeurs de l'aménagement futur de la commune. Le centre-ville doit être conforté comme lieu de vie pour l'ensemble de la commune avec un cœur de village bien identifié et valorisé. En effet, stratégiquement, il est un lieu de passage et d'accès pour la commune d'Argelliers et Vailhauquès, il dessert toute la partie nord de la Commune et détient des joyaux patrimoniaux qu'il convient de valoriser, préserver et de rénover.	
Objectifs stratégiques	
L'objectif est de mener des études et réaliser des aménagements permettant : - d'affirmer le secteur comme espace du vivre ensemble autour des commerces de proximité et des lieux de convivialité - de construire une continuité urbaine de l'esplanade au château en passant par la place de la Fontaine - de rénover le bâti patrimonial, mettre en valeur les bâtiments - d'améliorer les conditions d'accès des visiteurs	
Descriptif des opérations envisagées	
Il s'agit de mener une maîtrise d'œuvre sur les espaces publics suivants : - l'ensemble urbain formé par l'Esplanade, Plan de la Poste et le parking des fêtes - la place de la Fontaine - l'avenue Gilbert Senes - l'ensemble urbain formé par la rue de l'Horloge, la rue du château et la rue de l'Eglise De plus, cette fiche action traite de la rénovation de la chapelle. La commune souhaite que l'Esplanade conserve son rôle fédérateur, notamment grâce à la pérennisation du marché hebdomadaire. De plus, elle envisage que l'actuel parking de la salle de fêtes soit le support d'événements en plein air (spectacles, cinéma, chansons...) sur. De plus, il est envisagé la construction d'une passerelle piétonne reliant la route de Montpellier à l'Esplanade Jean Moulin et franchissant la rivière « la Mosson ». Il s'agit également de renouveler l'espace des jeux pour accroître l'attractivité de l'Esplanade Par ailleurs, l'avenue Gilbert Sénes sera le support d'une voie douce, que piétons et cyclistes pourront utiliser en toute sécurité et en la reliant à celle existant déjà en direction du collège et de Saint-Paul et Valmalle, empruntée chaque jour par des centaines d'élèves.	

Dans la continuité des programmes réalisés par les équipes municipales précédentes, la commune souhaite restaurer les abords et l'intérieur de la chapelle.

Maître d'ouvrage : commune de Montarnaud

Coût estimatif et calendrier

Les chiffrages des espaces publics présentés ci-dessous ne concernent que les surfaces vues, hors réseaux enterrés. Ils traitent des revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier...

Nom de l'aménagement	Surface (m²)	Montant 150€ HT/ m2 (fourchette basse)	Montant 250 € HT/m² (fourchette haute)
esplanade – plan de la poste – parking des fêtes	2370	162 000	
passerelle piétonne		32 000	
place de la fontaine	600	90 000	150 000
avenue Gilbert Senes	2400	360 000	600 000
rue de l'horloge - rue du château - rue de l'église	1615	242 250	403 750
		Montant 1200€ HT/ m2 (fourchette basse)	Montant 1500 € HT/m² (fourchette haute)
réhabilitation de la chapelle castrale	160	192 000	240 000
total		1 589 450 € HT investis	2 018 250 € HT investis

Partenariat technique envisagé : Région Occitanie, Conseil Départemental, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, CAUE 34, Pays cœur d'Hérault

Partenariat financier possible : Région, Conseil Départemental de l'Hérault, Etat, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

esplanade – plan de la poste –
parking des fêtes
place de la fontaine
rue de l'horloge - rue du château
- rue de l'église
rénovation de la chapelle castrale
avenue Gilbert Senes

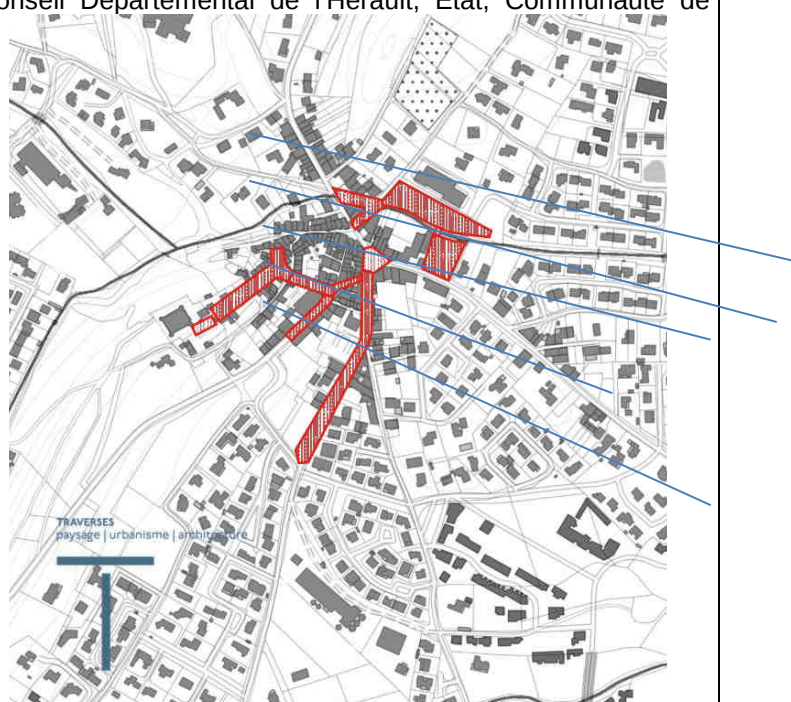
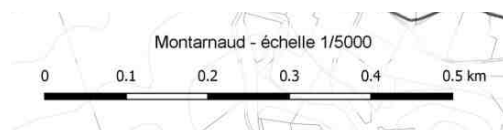
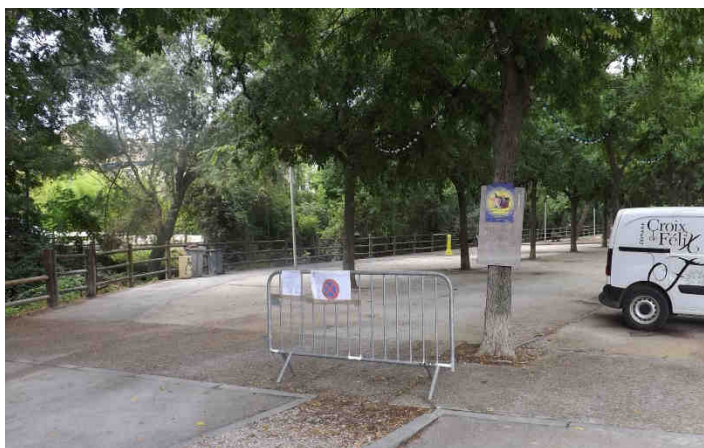


Figure 4 carte de situation des secteurs



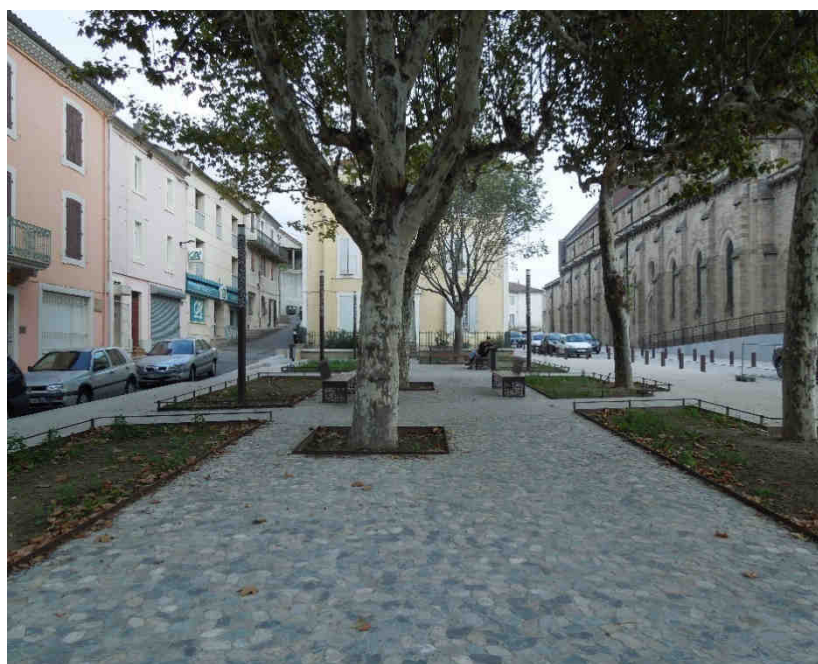
Photos du centre ancien de
Montarnaud
Source : Traverses

De haut en bas, de gauche à
droite :

- Plan de la poste
- Rue du château
- L'esplanade
- Avenue d'Argelliers



Références :



aménagement centre ancien, commune de La Grand-Combe - MOE Gilles Amphoux paysagiste

La place centrale de la commune concentre la majorité des commerces. Cependant elle était presque entièrement dévolue à un usage automobile.

Le réaménagement de cet ensemble visait non seulement à mettre en valeur l'espace public et son cadre bâti, mais aussi à améliorer son fonctionnement urbain.

L'objectif de la municipalité était de mieux partager l'usage de cet espace public entre les piétons, les commerces (terrasses et étals) et les voitures. Parmi les points forts du programme :

- développer un espace piéton offrant un lieu de promenade et de repos ombragé et permettant l'installation de terrasses ou d'étals,
- réduire le nombre de places de stationnements
- réaliser des plantations.



descente de gouttières



plantations en pied de façades



place centrale – avant



place centrale – après



place centrale – de nuit



exemples de marquage des pieds de façade,

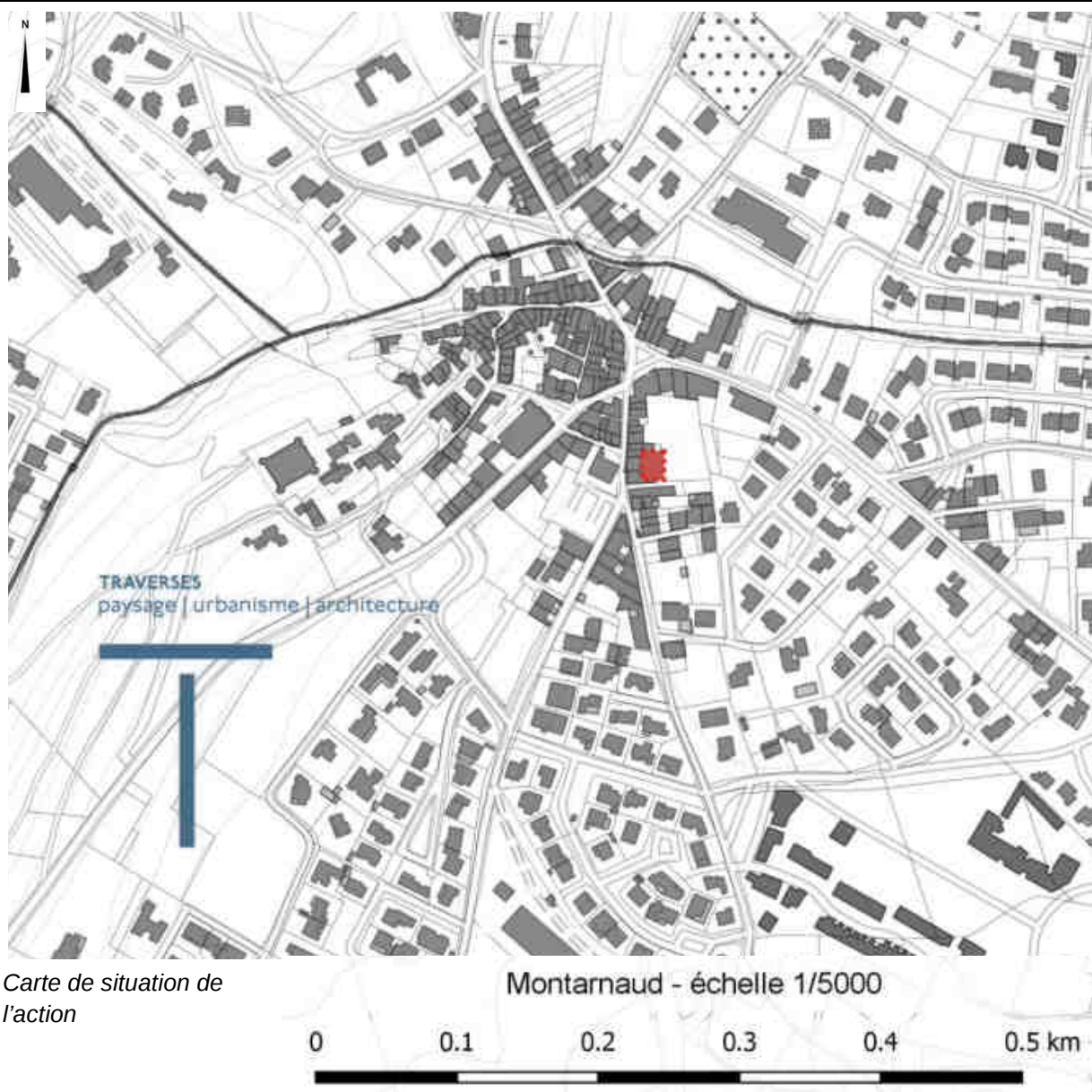
Assignan – Hérault - Atelier Sites, architectes paysagistes : un projet d'aménagement pour donner un caractère piétonnier aux rues. Source : ateliersites.com

Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- appropriation des espaces publics par la population
- réaménagement des espaces publics
- évaluation qualitative de l'impact visuel des interventions

Axe 1	Fiche action n°1.3
organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements	Titre de l'action : création d'une Maison des associations
Présentation de l'action	
Contexte	
La commune souhaite créer une Maison des associations dans une ancienne maison vigneronne. Cet équipement est destiné à des réunions, des manifestations et des conférences. Cette reconversion permettrait à la fois de renforcer le rôle social du centre bourg et de sanctuariser un symbole du petit patrimoine local (maison d'un petit propriétaire viticole). Ce projet pourrait débuter dès 2019, les études préalables étant réalisées et approuvées en conseil municipal.	
Objectifs stratégiques	
Les objectifs sont : - renforcer la cohésion sociale au cœur du village - créer un équipement structurant qui favorise le rayonnement de Montarnaud - faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre - optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal	
Descriptif des opérations envisagées	
La future maison des associations sera créée en prenant en compte l'accessibilité pour les PMR. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune de Montarnaud <u>Coût estimatif</u> : 450 000 € <u>Calendrier</u> : 2019 <u>Partenariat technique envisagé</u> : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Pays Coeur d'Hérault, Région Occitanie. <u>Partenariat financier possible</u> : Région Occitanie, Département	



Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux

Axe 1	Fiche action n°1.4
organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements	Titre de l'action : création d'une nouvelle salle multi activités
Présentation de l'action	
Contexte	
L'offre de services et de commerces reste concentrée dans le centre ancien. Le tissu urbain autour du centre ancien de Montarnaud est principalement constitué de lotissements. On observe peu d'espaces publics et de services dans ces quartiers. Cependant, des espaces socio-culturels (crèche, collège...), économiques et sportifs sont présents. Ils rayonnent à l'échelle du territoire. Ainsi, la création d'une nouvelle salle poly-activités au Sud permet de renforcer les liens entre le centre-ancien et le tissu pavillonnaire. La construction d'une salle pluriactivités permet de répondre aux nouveaux besoins du territoire.	
Objectifs stratégiques	
Les objectifs sont : - participer à la cohésion sociale - diversifier l'implantation des équipements, - améliorer l'accès aux services publics aux et aux des habitants du territoire - créer un équipement structurant qui favorise le rayonnement de Montarnaud	
Descriptif des opérations envisagées	
La construction d'une salle pluri-activités pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs permet de favoriser le rayonnement de Montarnaud. Maître d'ouvrage : commune de Montarnaud Coût estimatif : 1 800 000 € HT – 2 200 000 € HT (pour un bâtiment de 700 m²) Calendrier : 2021 Partenariat technique envisagé : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, Pays Coeur d'Hérault, Région Occitanie, Pays Cœur d'Hérault Partenariat financier possible : Région, Département	
	
<i>Carte de situation du futur secteur dans lequel sera implanté la salle multi-activités</i>	

Fiche action générique Vallée de l'Hérault

Fiche action N°1.5

Actions en faveur de l'habitat

Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, la CCVH s'est fixé comme objectif de planifier et maîtriser le développement urbain (objectif stratégique n°3), à travers notamment la mise en œuvre d'actions de développement de l'offre de logements et d'amélioration de l'habitat :

Action 1.5.1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis 1989 dans des opérations successives d'amélioration de l'habitat, qui ont permis sur le territoire Cœur d'Hérault la réhabilitation de plus de 1100 logements.

Malgré ces résultats encourageants, les principales spécificités du contexte immobilier du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault restent marquées par plusieurs phénomènes négatifs dont notamment la pénurie persistante d'offre locative et la présence manifeste d'habitat insalubre.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de maintenir la dynamique territoriale en reconduisant un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) de la Vallée de l'Hérault sur la période 2018-2023. Ce dispositif concerne l'ensemble des 28 communes du territoire et vise à aider les propriétaires désireux d'engager des travaux d'amélioration de leur logement.

Objectifs stratégiques

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de recourir au service d'un opérateur dédié chargé de la mission de suivi et d'animation du PIG.

Descriptif des opérations envisagées

Les travaux concernés portent sur les thématiques suivantes :

- + Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,
- + Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,
- + Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- + Lutter contre la précarité énergétique,

- + Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- + Concourir à une gestion durable des ressources,
- + Développer l'offre sociale des logements,
- + Améliorer la situation des copropriétés fragiles.

Le programme vise un objectif total de 467 logements réhabilités dont 367 de propriétaires occupants, 85 de propriétaires bailleurs et 15 en copropriétés fragiles.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût :

- Marché de suivi animation pour les 5 ans d'un montant de 632 400 € TTC
- Aides aux travaux (subventions allouées aux propriétaires) : 650 000 €
- Subventions pour le suivi animation du PIG : ANAH 61 360 € et programme Habiter mieux 22960 €

Calendrier : Le PIG devra être effectif à compter de juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Convention établie entre l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CCVH pour le partenariat engagé sur la période d'exercice du PIG. Des partenariats annexes sont développés par la mise en place de comités d'insalubrité associant CAF, ARS et UTAG. Le réseau économique local est également impliqué dans l'opération en tant qu'interlocuteur de proximité des propriétaires.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements financés, nature des travaux, coût des travaux, reste à charge.
- Nombre de logements propriétaires bailleurs financés, répartition par typologie et par taille
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre d'occupants accompagnés en sortie d'indignité

Action 1.5.2 : Développement d'une offre de logements diversifiés
Présentation de l'action
Contexte
Le PLH Vallée de l'Hérault (2016-2021) vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale. Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (estimation à 4.2%), face à une importante demande (500 dossiers en attente au 31/12/2015) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).
Objectifs stratégiques
Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements en 5 ans et constituer un effet levier en orientant la production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).
Descriptif des opérations envisagées
Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux, cette production concernant des logements très sociaux et sociaux. Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier vise les opérations en réinvestissement urbain ainsi que celles en extension urbaine. Par ailleurs, la communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction. Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault Coût : 216 000€ Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021 Partenariats techniques et financiers potentiellement concernés par l'action : La CCVH accompagne les communes désireuses de créer des logements communaux afin d'obtenir des aides financières de l'Etat, du conseil départemental et de la Région (dispositif PALULOS).
Évaluation et suivi de la mesure
• Nombre de logements locatifs sociaux financés, par typologies et par types de financement • Evolution du taux d'équipement dans le parc de résidences principales • Niveau de performance énergétique des logements produits

Action 1.5.3 : Conforter et structurer la production de logements

Présentation de l'action

Contexte

Le diagnostic du PLH a fait ressortir la nécessité d'orienter la production de logements vers de nouvelles formes d'urbanisation permettant d'intégrer le développement durable dans la conception urbaine et l'habitat.

L'accompagnement aux communes dans la définition de leurs projets urbains vise à promouvoir des opérations de qualité tant sur le plan urbanistique, qu'architectural et environnemental.

Le PLH comprend un programme d'actions détaillé à la commune en ce qui concerne les projets d'aménagement visant la production de logements tant en termes de volume, de typologies de logements, de moyens financiers et de programmation.

Objectifs stratégiques

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de promouvoir le caractère exemplaire d'opérations d'aménagement réalisées par les communes par l'accompagnement technique et financier qu'elle peut leur apporter. Par sa participation au suivi et à la coordination des études de programmation urbaine, la Communauté de communes souhaite veiller au caractère exemplaire des opérations d'aménagement. Cet accompagnement vise à orienter les communes :

- vers des formes d'urbanisation plus denses pour une consommation des espaces naturels plus réduite,
- vers des formes d'urbanisation plus respectueuses des paysages par la prise en compte des circulations douces, la gestion des eaux pluviales
- vers un mode d'habitat plus durable en ce qu'il intègre le recours à des énergies renouvelables, à des matériaux écologiques et la maîtrise des besoins énergétiques

Descriptif des opérations envisagées

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets d'aménagement lors de l'étude de leur programmation.

Le financement d'étude sur les secteurs à enjeux a pour objet de définir :

- Les principes d'aménagement
- Les éléments de programmation : surfaces de plancher développées, nombre et typologies des logements
- Les éléments de faisabilité technique : accès, desserte, réseaux
- Les éléments de faisabilité financière : coût des acquisitions foncières, coûts d'aménagement, charges foncières, estimation du résultat brut d'opération.

Cette participation de la Communauté de communes est encadrée par une convention bi partite établie avec la commune concernée.

La participation de la Communauté de communes est limitée par période de 3 ans à chaque commune.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 15 000€ maximum pour une étude de programmation urbaine par commune par an. Soit un prévisionnel financier du PLH de l'ordre de 90 000 € sur la période 2016-2021.

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers potentiellement concernés par l'action : Le recours à une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixtes est requis.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre d'études financées
- Nombre d'opérations urbaines ayant fait l'objet d'études et ayant effectivement été réalisées et nombre de logements produits
- Nombre de réunions techniques et de réunions PPA dans le cadre du suivi des PLU

Axe 2	Fiche action n°2.1
valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques	Titre de l'action : créer et rénover un réseau de belvédères touristiques
Présentation de l'action	
Contexte	
Bénéficiant d'un cadre naturel qui jouxte le village ancien, Montarnaud offre des possibilités de promenades et de lieux de détente déjà identifiés et pratiqués mais trop sommairement aménagés. Il s'agit donc de les remettre en valeur. Le centre du village est en outre traversé par le chemin de Compostelle, dénommé ici «Chemin d'Arles », qui est une voie de passage est-ouest. On trouve ainsi des belvédères à proximité avec des points de vue emblématiques sur le paysage. Mais ses accès sont aujourd'hui peu lisibles, et certains secteurs commencent à s'enfricher. Conséquence, les fenêtres visuelles et les chemins peuvent disparaître. Dans un souci de diversification de l'offre touristique et de valorisation du cadre de vie, la commune souhaite aménager et mettre en réseau trois belvédères, connectés au centre ancien. Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoires énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir : - préserver les points de vue sur les silhouettes des villages - o prendre en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâtis et arborés qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis, particulièrement les points de vue (localisation dans les PLU) ▪ inventorer les axes et points de vue remarquables à prendre en compte pour tout projet d'aménagement	
Objectifs stratégiques	
Les objectifs sont : - créer des parcours de découvertes panoramiques - préserver le patrimoine architectural vernaculaire - valoriser et indiquer les sentiers existants - accroître l'offre touristique	

Descriptif des opérations envisagées

L'action consiste en la création et l'aménagement de trois belvédères centrés sur la découverte du centre du village, aménagée de mobiliers discrets, grâce à des tables d'observation panoramiques bien documentées

Ces belvédères seront :

- accompagnés d'une signalétique appropriée et lisible
- entretenus de manière extensive
- signalés depuis le centre-bourg, ainsi que leurs accès

Trois emplacements sont aujourd'hui envisagés :

- A l'extrémité du parcours de santé, communal, largement dégradé qu'il conviendrait de réhabiliter, avant d'en faire un lieu d'attraction, qui pourrait être renforcée par un circuit botanique.
- Au pied du château, sur un emplacement communal dégagé.
- Depuis une hauteur dominant le village historique et central, son expansion récente ou pas, inclus dans son environnement naturel, le sud de la commune et sa garrigue préservée du « Mas Dieu », site d'une lutte victorieuse contre une décharge gigantesque, une perspective plus lointaine sur la plaine languedocienne.

Maître d'ouvrage : commune de Montarnaud

Coût estimatif :

Désignation ouvrage	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
Belvédère	12 000,00	17 000,00
Signalétique	40 500, 00	

Calendrier : 2019 – 2020 - 2021

Partenariat technique envisagé :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

Partenariat financier possible :

Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Comité Départemental de Randonnée Pédestre



Références :



Orvault (Loire-Atlantique) – agence Zéphyr paysages - aménagement d'un chemin piétons/vélos dans la vallée du Cens – La vallée du Cens étant fortement inondable, les aménagements ont été prévus pour être ponctuellement immergés. Ces derniers (mobiliers, cheminements, panneaux d'information...) sont volontairement simples, intégrés au paysage.

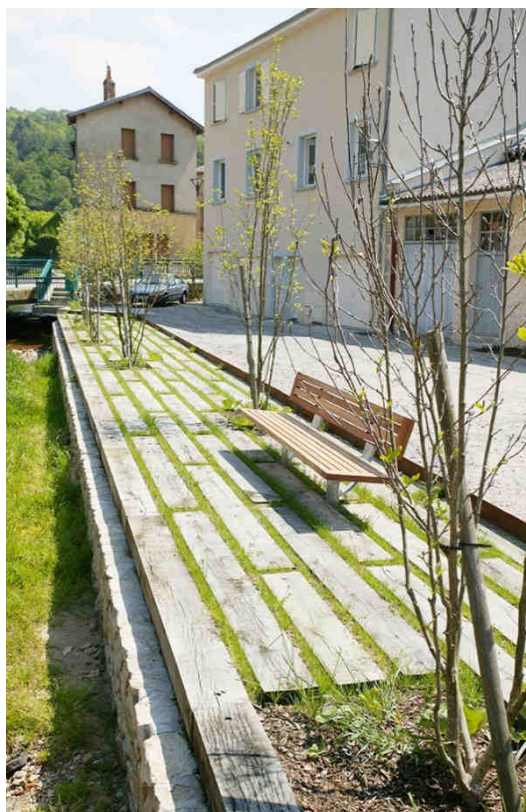


Point de vue aménagé dans la vallée de la bruche. Source : Officedetourisme.region.com

Carte de situation des trois belvédères



Cadrage sur le paysage - Niklaus Ruegg



aménagement berges du vauziron à chateldon-MOE : CAP p et u

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux.

Axe 2	Fiche action n° 2.2
valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques	Titre de l'action : Rénovation de la chapelle castrale
Présentation de l'action	
Contexte	
La chapelle castrale de Montarnaud, appelée également Notre Dame du Fort, classée monument historique des 11° et 12° siècles, de style roman, fait partie de cette série d'églises et de chapelles que l'on nomme "Castrales", érigées dans la structure même de la fortification du château. Eglise paroissiale jusqu'au 19° siècle, elle est remplacée dans son rôle par l'actuelle église. Délaissée pendant de nombreuses années, elle fait l'objet d'une première rénovation dans les années 80, elle sera alors utilisée dans le cadre d'expositions et de concerts. Suite aux outrages du temps et à des aléas climatiques, elle doit faire l'objet de travaux de conservation et de préservation. De plus, située dans la partie haute du village, elle est difficile d'accès et son attrait touristique en est fortement diminué. L'ensemble de ces travaux se feront sous la supervision du DRAC.	
Objectifs stratégiques	
Les objectifs sont : - Préserver et conserver ce monument historique - Améliorer la visibilité à ce monument par un aménagement de ses abords - Améliorer l'accès par une rénovation de ses voies d'accès -	
Descriptif des opérations envisagées	
Projet 2.2.1 Préservation et conservation du bâtiment : - Nettoyage complet de la toiture, remise en place ou changement de tuiles. - Dépose de l'égout, reprise des maçonneries, pose de tuiles. - Mise en œuvre d'une gouttière et de sa descente en zinc, reprise sur PVC enterré, évacuation des eaux pluviales en contrebas. - Reprise du débord de maçonnerie par couronnement au mortier de chaux.	

- Purge des végétaux.

- Mise en œuvre d'une noue en zinc.

-Démontage d'une partie de l'escalier, reprise de l'étanchéité, mise en œuvre d'un drain, évacuation des eaux pluviales en contrebas, remise à l'identique de l'escalier.

Coût : 20 000 €

Projet 2.2.2 : - Amélioration de la visibilité par l'aménagement des abords et de l'accès par la rue du château :

- Reprise mur pierres seches
- Candélabre
- Stabilisé ROLAC

- Voirie béton désactivé gros graviers
- Réhabilitation escalier

Coût approximatif : 320 000 € - 350 000 €

Maître d'ouvrage : commune de Montarnaud

Calendrier :

Projet 2.2.1 : 2020

Projet 2.2.2 : 2019

Partenariat technique envisagé : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, DRAC, UDAP, CAUE

Partenariat financier possible : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat,

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement et exécution des travaux

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Du territoire communautaire de Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D « Démocratique, Durable et Digital », issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le présent projet de développement et de valorisation de la commune de Montarnaud entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » :

- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel (en lien avec la fiche action 1.1 « mise en place d'une étude mobilité »)
- Planifier et maîtriser le développement urbain et agir pour la préservation du cadre de vie: réhabiliter les centres anciens, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine (en lien avec la fiche action 1.2 « mise en valeur du centre ancien »)
- Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle : favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire et implanter des équipements culturels qualitatifs répondant aux besoins et aux usages (en lien avec la fiche action 1.3 « création d'une maison des associations » et la fiche action 1.4 « création d'une nouvelle salle multi-activités »)
- Poursuivre la mise en valeur et la restauration du patrimoine vernaculaire de la vallée de l'Hérault et développer des projets paysagers innovants dans les zones à forts enjeux (en lien avec la fiche action 2.1 « créer et rénover un réseau de belvédères touristiques »)

- Du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois/Larzac et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Maraussan et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Montarnaud et la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault a vocation à s'inscrire dans la charte de développement du Pays Cour d'Hérault pour la période 2014 / 2025 et le SCoT Pays Cœur d'Hérault (en cours d'élaboration).

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre de la charte de développement du Pays Cour d'Hérault et de la Charte de Gouvernance du SCoT.

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Pour la période 2016-2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est dotée d'un projet de territoire s'appuyant sur 3 grands principes (Démocratique, Durable et Digitale) et 4 orientations autour desquelles s'organisent son action et ses compétences :

- 1- Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi : politique foncière et immobilier d'entreprise, actions de développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme
- 2- Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré : aménagement de l'espace, gestion et préservation de l'environnement, habitat
- 3- Pour des services de vie quotidienne pour tous : action en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- 4- Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes : Ecole de musique intercommunale, Argileum la maison de la poterie et réseau intercommunal de la lecture publique

Dans le cadre du projet de territoire, la CCVH a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses bourgs centres secondaires et ses villages.

A ce titre, la Communauté de communes intervient actuellement sur le territoire de la commune de Montarnaud à travers la mise en œuvre de projets ou d'équipements intercommunaux à caractère structurant, tels que :

- La construction de la nouvelle crèche de Montarnaud, qui permettra d'accueillir 40 enfants contre 24 actuellement (budget 2019 de 1 668 000 €). Son ouverture est prévue pour le printemps 2019
- L'animation de la bibliothèque de Montarnaud, qui fait partie des 26 bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique Vallée de l'Hérault
- Le Programme d'Intérêt Général « Rénovissime » qui contribue à l'amélioration de l'habitat dans le centre ancien de Montarnaud. Entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2017, 6 propriétaires occupants ont ainsi été accompagnés et subventionnés pour la réhabilitation de leurs logements.
- L'aménagement et la gestion de la Zone d'Activités Economique « La Tour » qui accueillent 23 entreprises dans les secteurs de l'artisanat et du tertiaire
- Une antenne de l'école de musique intercommunale

Les modalités d'intervention et contributions précises de la CCVH dans le cadre du contrat Bourg-Centre seront étudiées ultérieurement, selon ses compétences et le règlement d'aides attribué aux communes.

Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Montarnaud dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 10 : Autres contributions

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

La Caisse des Dépôts et Consignations est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs-centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg-centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, **le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)** est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Commune de Montarnaud
- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
- La Caisse des Dépôts et Consignations

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DDT, UDAP, ...)
- Le Département de l'Hérault partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)
- L'ADEME

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Montarnaud.

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays de cœur d'Hérault
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

La Présidente de la Région
Occitanie

Le Président de la CCVH

Le maire de la commune de
Montarnaud

Carole DELGA

Louis VILLARET

Gérard CABELLO

Le Président du Pays Coeur
d'Hérault

Le Président de la CCI de
l'Hérault

Le Président de la Caisse
des Dépôts et
Consignations Occitanie

Louis VILLARET

André DELJARRY

Thierry RAVOT